

PROCES - VERBAL 4/2024

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 19 JUIN 2024

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

| | <u>Pages</u> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Ouverture, présents, excusés | 1 |
| Procès-verbal de la séance du 29 mai 2024 | 1 |
| 1. Communications | 2 |
| 1.1 Communications du Bureau | 2 |
| 1.1.1 Représentations et invitations | 3 |
| 1.1.2 Lettres et pétitions | 3 |
| 1.1.3 Communications de la Municipalité | 4 |
| 1.1.4 Motions, postulats et interpellations | 5 |
| 2. Ordre du jour | 5 |
| 2.1 Election d'un membre suppléant à la Commission des finances, en remplacement de Mme Evelyne Campiche Ruegg, les Vert·e·s, démissionnaire | 6 |
| 2.2 Election d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Yassin Nour, PS, démissionnaire | 6 |
| 2.3 Election d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Thomas J'espère, PS, élu membre | 7 |
| 2.4 Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Robin Carnello, UP, démissionnaire | 7 |
| 2.5 Election d'un membre suppléant à la Commission des finances en remplacement de M. André Stehlin, UP, élu membre | 7 |

| | | |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2.6 | Préavis 11-2014 Arnold Reymond, mise en conformité et extensions des bâtiments, Collège et Théâtre de l'Octogone Crédit d'études pour une procédure de mandats d'études parallèles en vue de l'assainissement énergétique, de la mise en conformité et extensions des bâtiments du Collège Arnold Reymond Crédit d'investissement pour une première phase de mise en conformité, protection incendie du Théâtre de l'Octogone Crédit demandé CHF 1'482'000.00 | 8 |
| 2.7 | Préavis 12-2024 Rapport de gestion 2023 | 21 |
| 2.8 | Préavis 13-2024 Comptes 2023 | 26 |
| 2.9 | Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) | 33 |
| 2.10 | Rapport d'un délégué du Conseil communal à l'Association De Sécurité Est Lausannois (ASEL) | 34 |
| 2.11 | Rapport d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis | 34 |
| 2.12 | Election du Président pour la période du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 | 34 |
| 2.13 | Election du 1 ^{er} Vice-Président pour la période du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 | 37 |
| 2.14 | Election du 2 ^{ème} Vice-Président pour la période du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 | 38 |
| 2.15 | Election de deux scrutateurs pour la période du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 | 38 |
| 2.16 | Election de deux scrutateurs suppléants pour la période du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 | 39 |
| 2.17 | Propositions individuelles | 40 |
| 2.17.1 | Postulat 04-2024 « Moratoire communal sur l'introduction de nouvelles zones 30 km/h M. Sébastien Fague | 40 |
| 2.17.2 | Interpellation « Travaux de réfection du Pont de Chenaule » M. Bertrand Yersin | 45 |
| 2.17.3 | Interpellation « Diète postale à marche forcée - Stop ! » M. Yassin Nour | 47 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2.17.4 Interpellation « A propos de l'augmentation des loyers aux Boverattes » Mme Pauline Tafelmacher | 48 |
| 2.17.5 Interpellation « Politique sportive à Pully » M. Robin Carnello | 49 |
| 2.17.6 Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Pascal Kotté « Rendre publics les procès-verbaux et les ordres du jour des séances de la Municipalité » M. Gil Reichen, Syndic | 50 |
| 2.18 Divers | 50 |
| 2.18.1 Non-conformité toitures des Boverattes - Arrêt du Tribunal Fédéral La Vaudoise Implemia M. Nicolas Leuba | 50 |
| 2.18.2 Discours du Président sortant M. Olivier Burnet | 51 |
| 2.18.3 Discours du Syndic pour le Président sortant M. Gil Reichen | 53 |

Le Président :

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous invite à prendre place et je vous souhaite une cordiale bienvenue.

Excusés :

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Valentine Cardis, Pascale Cuche, Céline Felber, Denise-Elise Haramis, Lorena Marin Guex, Muriel Thalman, Melissa Torres, Line Zolliker, MM. Fabien Borel, Gérald Cuche, Roland du Bois, Léo Ferrari, Tristan Gratier, Thomas J'Espère, Quentin Roubaty, Philippe Reigner,

Retard : Mmes Nathalie Bernheim, Karine Hirsch-Lorenz, Nadia Privet, Mary Mayenfisch-Tobin, MM. Frédéric Anken, Robin Carnello, Daniel Hammer, Nicolas Leuba, Sébastien Lévy, André Ogay, Sébastien Wolleb

Absents : M. Jean-Robert Chavan

Le Président :

Plusieurs personnes sont présentes mais n'ont pas encore activé leur boîtier, merci de contrôler. Nous sommes actuellement 73 présents, le quorum est manifestement atteint.

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le 17 mai 2024, soit largement dans le délai réglementaire de 3 semaines avant la séance.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment et j'invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Une fois n'est pas coutume, je tiens à saluer la presse puisque M. Claude Beda de 24heures nous fait l'honneur d'être dans cette salle et je suis heureux de pouvoir l'accueillir parmi nous.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public, que je remercie chaleureusement de l'intérêt porté à la vie de notre Commune.

Je salue la Municipalité, accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent nos débats depuis le balcon. Je remercie aussi les techniciens et les huissiers qui assurent toujours le bon déroulement de notre Conseil.

Le Président :

J'en viens au procès-verbal de la séance du 29 mai 2024 ; il vous a été adressé par mail le 12 juin dernier. Je remercie Mme Francine Medana, notre secrétaire du Conseil, pour ce toujours gros travail de transcription.

Est-ce qu'un membre du Conseil aurait des remarques, des propositions de corrections ou des compléments à apporter ? Cela n'est pas le cas, le procès-verbal est adopté d'office selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

A) Votations du 9 juin 2024

Taux de participation pour Pully 52,11%

Objet 1 : Initiative d'allègement des primes

Accepté 52,16%

Objet 2 : Initiative pour un frein aux coûts

Refusé 75,96%

Objet 3 : Initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique »

Refusé 82,41%

Objet 4 : Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables

Accepté 79,29%

B) Calendrier des séances du conseil communal 2024-2025

Je vous donne en primeur les dates des séances du Conseil communal pour l'année politique à venir, ces dates doivent être encore approuvées par le nouveau bureau.

Elles sont affichées à l'écran, je vous les lis :

- 25 septembre 2024 20h00

- 30 octobre

- 20 novembre

- 4 décembre 18h00

- 26 février 2025

- 2 avril

- 30 avril

- 4 juin

- 25 juin 18h00

La liste vous sera transmise par mail dès qu'elle aura été validée par le nouveau bureau.

C) Changement d'adresse ou de numéro d'IBAN

Je prie tous les conseillers qui auraient déménagé ou changé d'IBAN à partir du 1^{er} juillet 2023 de le signaler au plus vite à notre secrétaire, faute de quoi, ils ne pourraient pas toucher leurs jetons de présence et autres indemnités dues à un titre ou à un autre ! De plus, cela pourrait même empêcher, ou en tout cas retarder, les paiements dus à tous les conseillers. A bon entendeur, salut !

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

• dimanche 9 juin :

J'ai eu le privilège d'être invité à la fête de l'abbaye des Bourgeois de Pully et de prononcer, le toast à la patrie. Ce fut une belle cérémonie qui a pu se dérouler sous le soleil. Grâce à mon don d'ubiquité, et peut-être surtout en raison de l'efficacité des membres du Bureau, le dépouillement du scrutin fédéral n'en a pas pâti !

- samedi 15 juin :

Votre Président a également pris part à la Journée Culture et plus particulièrement à la partie officielle. La dégustation servie dans les vestiges de la villa romaine, grâce à l'association « Nunc est bibendum », m'a donné l'occasion de réviser mon latin et de vérifier la justesse de l'adage latin : « vinum bonum laetificat cor hominum ».

Si vous n'avez pas tout compris, je vous le dirais après.

- lundi 17 juin :

J'ai participé à la partie officielle qui s'est tenue en l'honneur du Pully Rink-Hockey Club. Mes félicitations à cette joyeuse et sympathique équipe qui a été promue en ligue A.

- le 28 juin prochain

Cela sera ma dernière représentation officielle, j'assisterai aux cérémonies des promotions de l'établissement secondaire de Pully.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

Nous avons reçu 2 lettres de démission du Conseil.

- 1) Lettre de démission de Mme Jacqueline Reigner

« Monsieur le Président, cher Olivier,

C'est avec un grand plaisir que j'ai pris une part active à la vie politique communale de Pully. Aujourd'hui, il est temps pour moi de me retirer et de laisser la place à une autre personne pleine d'enthousiasme. Monsieur le Président, veuillez prendre connaissance de ma démission du Conseil Communal et, en conséquence de la Commission des finances, en date du 20 juin 2024. Depuis 3 ans j'ai beaucoup apprécié de partager ce temps politique avec vous, avec le Bureau, avec les commissions ad hoc et bien entendu avec tout le conseil lors des séances plénières riches de débats animés. Un tout grand merci pour ces beaux échanges.

Avec mes amicaux messages. »

Jacqueline Reigner

Chère Jacqueline,

Entrée au Conseil en 2021, tu auras ensuite été ma Présidente, alors que je voyais, en tant que 1^{er} vice-président, la charge qui m'attendait. Je t'ai observée attentivement en me demandant à chaque fois comment je devrais faire l'année prochaine. Tu as toujours empoigné les problèmes avec un calme, en tout cas en apparence, un calme remarquable et une philosophie que je n'aurais pas imaginé chez une scientifique, chez une titulaire d'un Doctorat en neurosciences et spécialiste en cybersécurité. J'ai beaucoup apprécié ta personnalité. Tu es vive d'esprit et pleine d'humour, ce que j'ai toujours beaucoup apprécié. Je te souhaite, au nom du Conseil, une agréable retraite politique avec de nombreux bons moments à la montagne où nous aurons certainement l'occasion de nous croiser et de nous remémorer quelques souvenirs de telle ou telle séance.

- 2) Lettre de démission de M. Philippe Reigner

« Monsieur le Président, cher Olivier,

Suite à une longue hospitalisation nécessitée par une série de 4 opérations successives, ma santé devenue chancelante, m'impose de renoncer, à regret, à certaines activités, dont celle de conseiller communal. Ainsi, je vous annonce ma démission du Conseil, pour la

fin du mois de juin 2024 et par conséquent de celle de la Commission de gestion, de la Commission des pétitions et du conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

Avec mes sincères remerciements, je vous adresse, Monsieur le Président, cher Olivier, mes meilleurs messages. ».

Dr Philippe Reigner

Il n'est pas présent, mais Jacqueline, tu lui transmettras certainement mon message et je m'adresse à lui, comme s'il était présent.

Cher Philippe,

Comme ton épouse, tu te retires de la vie politique. Tu fus au Bureau du conseil une figure sympathique toujours bienveillante, positive, voire apaisante. C'est sans aucun doute dû à ta formation professionnelle et à tes activités passées de médecin, spécialiste en anesthésiologie ou d'ancien médecin-cadre, au service des urgences du CHUV. Je pense pouvoir m'exprimer ici aussi au nom de tout le Conseil pour te souhaiter de recouvrer la meilleure santé possible. Nous espérons que, bien dorloté par ton épouse, tu pourras prochainement profiter pleinement de bons séjours à la montagne.

Les assermentations et les élections aux diverses commissions suite à ces deux démissions auront lieu à la rentrée d'automne.

Nous avons reçu 2 lettres de démissions de commissions permanentes :

3) de M. Yassin Nour de son poste de membre au sein de la Commission d'urbanisme.

4) de M. Robin Carnello de son poste de membre de la Commission des finances.

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Il n'y a pas de communications sur nos tables.

Je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a une communication à nous transmettre ?

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

Ma communication concerne la route d'Oron et plus particulièrement l'ancien collège des Monts-de-Pully, qui est en fait la petite école que vous voyez à droite quand vous roulez en direction de Savigny.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à un appel d'offres à investisseurs permettant de déterminer la valeur de la vente de l'immeuble sis à la route d'Oron aux Monts-de-Pully. Cet immeuble, ancienne école des Monts-de-Pully, a été louée à destination d'habitations durant plusieurs décennies. Il se trouve en état d'insalubrité et ne peut être reloué en l'état. La Municipalité a décidé d'évaluer deux possibilités : soit le rénover, dans le but de le louer ou alors de le vendre. Aucune décision pour l'instant n'est prise et on se trouve aujourd'hui devant ces deux possibilités, qui bien sûr vous seront soumises, la décision finale sera prise en accord avec ce Conseil. Lors de sa séance du 13 mars 2024, la Municipalité a déjà pris connaissance des coûts qu'ils seraient nécessaires d'investir pour une rénovation, sans prononcer de chiffres, ils sont importants, d'où la nécessité de

procéder objectivement à cette comparaison pour pouvoir vous soumettre le choix avec une proposition en toute connaissance de cause.

Pour ce faire, il convient de déterminer la valeur objective, même si l'aspect financier ne sera pas forcément le seul critère déterminant finalement retenu. Ainsi la Municipalité représentée par une étude, procédera à un appel d'offres à investisseurs, une publication dans ce sens, sera faite dans la FAO et vous serez ainsi avisés du pourquoi et de pouvoir vous transmettre la situation au plus juste par la suite.

Cette démarche visant à connaître le prix de vente de la parcelle, je le répète, ne préjuge en rien, la décision qui sera prise. Elle a uniquement comme but de connaître le prix de vente, pour que les autorités puissent prendre une décision raisonnable en toute connaissance de cause. Je vous remercie de votre attention.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Président :

Je m'adresse à vous, mesdames et messieurs, vous avez été très inspirés, voir prolixes !

1) Motion transformée en postulat de M. Sébastien Fague, au nom du groupe PLR
« Moratoire communal sur l'introduction de nouvelles zones 30 km/h »

Puis les 4 interpellations suivantes :

2) Interpellation de M. Bertrand Yersin concernant les travaux de réfection du Pont de Chenaule

3) Interpellation qui concerne l'Office de Poste de Pully
« Diète postale à marche forcée - Stop ! » de M. Yassin Nour

4) Interpellation « A propos de l'augmentation des loyers au Boverattes »
de Mme Pauline Tafelmacher

5) Interpellation « Politique sportive à Pully » de M. Robin Carnello

Ce postulat et ces 4 interpellations seront traités sous le point « Propositions individuelles » de notre ordre jour.

6) Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M.Pascal Kotté du 29 mai 2024
« Rendre publics les procès-verbaux et les ordres du jour des séances de la Municipalité »

2. ORDRE DU JOUR

Le Président :

Suite aux deux démissions de commissions permanentes, je vous propose les modifications suivantes pour notre ordre du jour :

Point 1 : reste le même, mais il s'agit d'un membre suppléant à la Commission des finances et non pas d'un membre à part entière

Point 2 nouveau : Election d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Yassin Nour, PS, démissionnaire

Point 3 nouveau : Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme

Point 4 nouveau : Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Robin Carnello, UP, démissionnaire

Point 5 nouveau : Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des finances

Le point 2 de l'ordre du jour que vous avez reçu devient alors le point 6 et ainsi de suite. Il y en a 18 de points, je n'ai pas le souvenir qu'il y en ait eu autant.

Avez-vous une remarque ou une opposition à cet ordre du jour modifié ? Ce n'est pas le cas, cet ordre du jour est approuvé et nous pouvons maintenant passer au traitement des objets.

2.1 Election d'un membre suppléant à la Commission des finances, en remplacement de Mme Evelyne Campiche Ruegg, les Vert·e·s, démissionnaire

Le Président :

Je rappelle et je ne le ferai pas pour chaque élection que, conformément à l'art 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

Cette démission avait été communiquée lors de notre dernière séance.

J'invite le président du groupe des Vert·e·s à présenter une candidature à ce poste.

M. Dimitri Simos demande la parole :

Le groupe des Vert·e·s a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Claudia Gämperle pour le poste de suppléante à la Commission des finances. Quand Mme Gämperle n'exerce pas son activité de traductrice à la Confédération, elle aime se poser devant des problèmes mathématiques. C'est son yoga à elle, selon ses propres dires. Nul doute qu'avec la Commission des finances, elle pourra atteindre des niveaux de souplesse inédits.

Le Président :

Merci, M. Simos.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, Mme Claudia Gämperle est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.2 Election d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Yassin Nour, PS, démissionnaire

Le Président :

J'invite le Groupe Socialiste à présenter une candidature à ce poste.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Le Groupe Socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Thomas J'espère, actuellement membre suppléant de la Commission des finances.

Le Président :

Merci, M. Nour.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, M. Thomas J'espère est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.
(Applaudissements)

2.3 Election d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Thomas J'espère, PS, élu membre

Le Président :

J'invite encore le Groupe Socialiste à présenter une candidature à ce poste.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Le Groupe Socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Line Zolliker pour le poste de membre suppléante à la Commission d'urbanisme.

Le Président :

Merci, M. Nour.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, Mme Line Zolliker est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.4 Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Robin Carnello, UP, démissionnaire

Le Président :

Cette fois c'est le président de l'Union Pulliérane qui est invité à présenter une candidature pour ce poste.

M. Remo KUONEN demande la parole :

L'Union Pulliérane vous propose la candidature de M. André Stehlin qui est actuellement membre suppléant dans cette commission. Merci de faire bon accueil à cette candidature.

Le Président :

Merci, M. Kuonen.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, M. André Stehlin est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.5 Election d'un membre suppléant à la Commission des finances en remplacement de M. André Stelin, UP, élu membre

Le Président :

C'est encore à l'Union Pulliérane à présenter une candidature pour ce poste.

M. Remo KUONEN :

L'Union Pulliérane vous propose la candidature de M. Stephan Margelisch comme membre suppléant de cette commission. M. Margelisch est actuellement commerçant sur

la place de Pully. C'est quelqu'un qui est très investi en matière financière, il a notamment suivi un certain nombre de modules de cours donnés par le Canton de Vaud en matière de finance dans les communes. Merci de faire bon accueil à cette candidature.

Le Président :

Merci, M. Kuonen.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, M. Stephan Margelisch est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.6 Préavis 11-2024 Arnold Reymond, mise en conformité et extensions des bâtiments, Collège et Théâtre de l'Octogone

Crédit d'études pour une procédure de mandats d'études parallèles en vue de l'assainissement énergétique, de la mise en conformité et extensions des bâtiments du Collège Arnold Reymond

Crédit d'investissement pour une première phase de mise en conformité, protection incendie du Théâtre de l'Octogone

Crédit demandé CHF 1'482'000.00

Le Président :

J'invite M. Stephan Margelisch, Président de la commission ad hoc à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

M. Stephan MARGELISCH :

La commission ad hoc s'est réunie le 5 juin pour examiner le contenu du préavis 11-2024.

La commission était composée de Mmes Odile Cuénoud González, Isabelle Farkas,

Tânia Gazzola, Cynthia Illi, Lena Yersin, MM. Philippe Slama, André Stehlin,

Sébastien Wolleb.

Le préavis comporte 2 volets distincts.

Tout d'abord un crédit d'études de CHF 775'000.00 destiné à financer une procédure de mandat d'études parallèles, MEP, en vue de l'assainissement énergétique, de la mise en conformité et l'extensions des bâtiments du Collège Arnold Reymond

Deuxième volet du préavis : un crédit d'investissement de CHF 707'000.00 destiné à financer la mise en conformité des sous-sols du Théâtre de l'Octogone et réparations urgentes en toiture.

Si vous le voulez bien, je passe directement au point 2, le crédit d'investissement pour les réparations urgentes et la mise en conformité du Théâtre de l'Octogone, qui a soulevé peu de questions de la part des membres de la commission. Dans le préavis soumis par la Municipalité, les défauts, les déficients de la construction actuelle sont largement documentés. Je citerai principalement les problèmes de mise en conformité aux normes contre les incendies, ainsi que les problèmes d'infiltration d'eau, notamment dans les toitures.

Si on examine attentivement les arguments développés par la Municipalité, il apparaît assez évident qu'il n'est pas possible d'échapper à ces travaux d'urgence, de ce fait il n'y a pas eu de contestations au sein de la commission.

Le gros morceau c'est évidemment le crédit d'études de CHF 775'000.00, qui suit une procédure, je dirais nouvelle, en tout cas à ma connaissance, concernant le mandat d'études parallèles. Il s'agit en fait, comme il nous l'a été expliqué par le Municipal, c'est une partie du crédit d'études qui est ainsi en quelque sorte déjà anticipé, puisque dans le plan d'investissement on n'avait pas cette rubrique de mandat d'études parallèles, c'est une partie de l'étude concernant l'ensemble des travaux pour Arnold Reymond.

Ce crédit d'études porte sur la nécessité technique et la nécessité énergétique, ainsi que sur les besoins scolaires. Concernant les nécessités technique et énergétique, il y a lieu de mentionner la contrainte importante que représente la note 2 attribuée par le recensement architectural du Canton de Vaud. Ces bâtiments sont considérés comme des objets d'importance cantonale. Cet aspect des choses est important, puisque qu'il constitue une contrainte majeure dans les options qui s'offrent à ces travaux de rénovation et d'extension. Il y a toujours un compromis qui doit être fait entre les nécessités posées par cette forme de classement et les besoins techniques et les besoins de construction. Ces bâtiments présentent des déficiences, je cite le préavis, sur les plans énergétiques, techniques et de protection contre les incendies qui sont largement documentés dans le préavis, leur assainissement s'impose comme une évidence. C'est ce qui ressort effectivement du préavis.

Deuxième aspect des choses, qui justifie ce mandat d'études parallèles, c'est ce qui découle des besoins scolaires. Dans le préavis, vous avez largement commenté en page 13 et 14, les tableaux qui présentent le résultat des études du bureau CBRE Research & Consulting concernant les besoins en classes. Ces tableaux sont très instructifs et ils découlent du mandat attribué à CBRE, mandat élargi, puisqu'ils avaient déjà au préalable étudié les besoins pour la Commune de Pully sur le plan démographique. C'est donc une suite de ce mandat qui s'applique aux besoins scolaires et vous avez dans les tableaux que j'ai mentionnés, un détail des besoins par niveaux primaire et secondaire. Pour le degré secondaire, il en résulte un besoin total de 43 classes à l'horizon 2035 soit la nécessité de créer 8 nouvelles classes. C'est la conclusion de cette estimation des besoins.

Le déménagement de la bibliothèque en juin 2023 avait permis de libérer 2 classes, il en reste donc 6 à construire, si l'arithmétique est respectée. Cependant, il faut aussi tenir compte de l'évolution du nombre de classes prévues à l'horizon 2035. Il s'avère nécessaire de créer des locaux supplémentaires, soit 2 salles de sciences, 1 salle de dégagement et 1 salle de gymnastique.

L'examen du préavis en tant que tel par la commission a essentiellement porté sur le point 4.3 du préavis sur le choix des possibilités qui a été fait en ce qui concerne les travaux d'extension : 5 variantes d'implantation scolaire et 5 variantes d'implantation sportive, une seule variante d'extension pour chaque implantation a été finalement retenue et soumise à l'enquête publique. On a donc examiné qu'une seule variante sur les 5 des variantes qui ont été examinées par la Municipalité. La variante choisie aussi bien sportive que scolaire a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique, il s'agissait essentiellement d'étudier les volumes que représentent cette construction et à l'heure actuelle, cette mise à l'enquête publique n'a pas soulevé d'oppositions.

Concernant le projet proprement dit, une série de questions a passablement occupés la commission, qui était surtout soucieuse de savoir si les extensions présentaient suffisamment de marge pour, le cas échéant, faire face à de nouveaux besoins dans l'avenir. Les prévisions calculées par le Bureau CBRE ne restent que des estimations, on comprend bien qu'il pourrait s'avérer indispensable, au cas où la commune connaîtrait un développement démographique important, on devrait pouvoir augmenter cette estimation des besoins.

Nous avons examiné dans le détail ces besoins, en particulier, ce qui a fait l'objet de passablement de discussions, c'est la partie salle de gym, qui, au regret de plusieurs membres de la commission, est prévue à l'est de l'ensemble du projet, sur la place de la piste d'athlétisme actuelle, c'est donc un point délicat puisqu'au fond, on va devoir se passer de cet anneau d'athlétisme, qui, je crois, est un des rares circuits d'athlétisme existant à l'est de Lausanne. Cette question a été largement débattue, on a étudié plusieurs possibilités et il s'avère finalement que le choix retenu par la Municipalité représente en quelque sorte, c'est ce que j'avais évoqué au départ, un compromis entre les nécessités et finalement les coûts. Certains choix ont dû être faits et on a aussi obtenu des réponses sur la possibilité d'agrandir la salle de gym actuelle en construisant un étage supérieur, il s'avère que cela nécessite un certain nombre de travaux, notamment pour renforcer la structure actuelle qui ne suffirait pas pour porter une nouvelle salle de gym.

La question s'est aussi posée en ce qui concerne le bâtiment scolaire qui est situé à l'ouest du plan, vous avez le détail en page 18 du préavis, tout à l'est, là il est possible en plus de la construction projetée d'envisager un deuxième étage. La réponse était positive dans ce sens-là.

Les membres de la commission ont surtout insisté sur la nécessité d'être régulièrement informés, que les associations concernées par ces extensions sportives soient suffisamment informées, voire dans la mesure du possible, consultées. Je préciserai encore pour terminer ce chapitre que l'extension projetée n'occupera finalement qu'un tiers de la surface actuelle de la piste d'athlétisme, deux tiers étant libérés pour des activités de plein air, on pourra construire une piste d'athlétisme droite avec un virage pour permettre les entraînements de relais.

En ce qui concerne le vote, la commission a été informée du préavis favorable de la commission des finances et s'est déclarée à l'unanimité en faveur des conclusions du préavis 11-2024 Arnold Reymond, mise en conformité et extensions des bâtiments, Collège et Théâtre de l'Octogone, pour un total de CHF 1'482'000.00.

Le Président :

Je pose la question si un représentant de la Commission des finances entend s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant toujours de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière proprement dite. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Remo KUONEN demande la parole :

L'Union Pulliérane ne s'opposera pas à l'entrée en matière sur ce préavis dont l'objectif nous paraît parfaitement justifié et incontournable.

Néanmoins, une fois de plus, elle regrette, pour ne pas dire plus, le mélange des genres et la présentation d'un préavis disparate de demandes de crédits hétérogènes : en l'occurrence, dans le cas présent, un crédit d'études et un crédit d'investissement.

A de réitérées reprises déjà, les membres du Conseil communal, ou en tout cas d'une grande partie d'entre eux, ont stigmatisé cette façon d'agir de la part de la Municipalité, mais il semble ne pas avoir été entendus. Alors, est-ce une stratégie ou une impossibilité d'agir différemment de la part de l'exécutif ? Certes, on peut comprendre la nécessité d'agir rapidement et de réaliser des assainissements dans bien des cas, mais la présentation de paquets mêlant les genres de crédits place trop souvent les membres du Conseil communal face à un non-choix, ce qui n'est pas approprié dans le cadre d'un échange ouvert et clair entre la Municipalité et le Conseil communal.

En conclusion, l'Union Pulliérane espère ne plus prêcher dans le désert, et que, cette fois-ci, ce message soit enfin reçu par la Municipalité et qu'elle appliquera, à l'avenir, la mise en conformité des demandes de crédits en respectant l'unité de la matière.

Le Président :

Nous sommes toujours à l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un d'autre demande la parole ? Cela ne paraît pas être le cas.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à une très large majorité que vous avez accepté l'entrée en matière.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond du préavis.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

L'agrandissement du Collège Arnold Reymond est un besoin évident pour les enfants de Pully et l'emplacement des classes supplémentaires a été bien réfléchi. Le Parti Socialiste soutiendra bien évidemment ce préavis.

Cependant, nous avons longuement discuté, en commission ad hoc, des différents variantes possibles de l'emplacement du nouveau bâtiment sportif et notre Municipal, M. Lucas Girardet, a été très transparent dans ses réponses et je l'en remercie, car il est très agréable de travailler ainsi. Toutefois, je tiens à exprimer ici notre regret de ne voir présenter dans ce préavis qu'un seul et unique choix, sans explication du dit choix qui dénature le site, bien que nous ne doutons pas que toutes les possibilités ont été étudiées en profondeur. C'est assez déroutant, nous avons l'impression qu'on nous impose une option. Pour que les conseillères communales et les conseillers communaux puissent se prononcer ce soir, nous avons besoin de toutes les informations et les réflexions qui ont mené à la prise de décision de cet emplacement sur l'anneau d'athlétisme.

M. le Municipal, je vous prends un petit peu de court, mais pourriez-vous nous résumer les différents emplacements étudiés, comme le parking du collège, le toit des salles de gymnastique existantes, le terrain de basket par exemple. Merci beaucoup.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

C'est avec grande attention et plaisir que j'ai pris également connaissance de ce préavis et je me réjouis des opportunités de développement qui sont abordées dans le cadre des extensions de l'Arnold Reymond.

Dans le prolongement de l'intervention de ma collègue, je partage avec vous 3 questions que j'ai fait parvenir à M. Girardet hier suite à notre séance de groupe, dont la première se retrouve en cohérence avec la question de ma collègue :

1) c'est de pouvoir obtenir quelques explications brèves sur les 4 autres variantes étudiées pour le bâtiment scolaire et sportif et nous indiquer quels sont les principaux motifs qui ont conduit à leur écartement ;

2) c'est de savoir si au cours de la procédure de MEP, les mandataires peuvent proposer des adaptations qu'ils jugeraient eux pertinentes et appropriées, notamment en lien avec les développement durables ou économiques et sociaux. Si oui, quel est leur champ d'action, si non pourquoi ;

3) finalement, est-ce qu'au terme de cette procédure MEP, il y aura encore la possibilité de procéder à des mises à l'enquête supplémentaires pour d'éventuelles adaptations de nature durable, économique ou sociale ?

Je remercie également M. Girardet, suite à ma demande également d'avoir affiché les plans de mise à l'enquête dans la salle, dont a pu ainsi prendre connaissance avec grande attention. Merci de votre attention.

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

Le groupe des Vert·e·s soutient ce préavis, mais nous regrettons qu'un agrandissement du réfectoire scolaire, aujourd'hui déjà largement sous-dimensionné, soit dissocié de l'extension des bâtiments du collège Arnold Reymond telle que présentée dans ce préavis et relégué à une potentielle phase ultérieure.

L'organisation d'un accueil surveillé durant la pause de midi pour les élèves du secondaire est pourtant une obligation légale qui incombe à la Commune au même titre que la mise à disposition de salles de classes, de locaux connexes ou de salles de gymnastique. Les quelque 150 élèves supplémentaires attendus au collège Arnold Reymond d'ici 2030 doivent non seulement pouvoir suivre les cours dans de bonnes conditions, mais ils et elles doivent aussi pouvoir se nourrir correctement à midi dans un espace fonctionnel, conformément au principe de « l'école à la journée continue » plébiscité par la population vaudoise il y a déjà 15 ans.

Les réponses aux besoins scolaires et parascolaires doivent être coordonnées et traitées en parallèle. Les élèves ont besoin de se nourrir à midi dès le premier jour où ils et elles fréquentent un établissement.

C'est pourquoi le groupe des Vert·e·s formule le vœu qu'une solution d'extension du réfectoire scolaire soit intégrée dès à présent dans les mandats d'études relatives au projet d'assainissement énergétique, de mise en conformité et d'agrandissement des bâtiments scolaires et sportifs du site Arnold Reymond. Je vous remercie pour votre attention.

M. Lucas GIRADET, Municipal, demande la parole :

Je ne vais pas être complètement pris au dépourvu, puisque M. Carnello m'a transmis ses questions, ce qui me permet d'éclaircir quelques points.

Je vais faire un peu de projection mentale sur le site d'Arnold Reymond, puisqu'il n'y a pas de plan à part celui qui se trouve à l'arrière, sur les différentes variantes d'extension scolaire et les 6 classes et locaux annexes qui doivent être rajoutés.

La première option était de rajouter ces classes tout à l'ouest du bâtiment, sur l'espace de bosquet boisé en prolongement du bâtiment actuel, ce qui aurait nécessité l'abattage de quelques dizaines d'arbres, solution assez vite écartée.

Une autre option était une surélévation de la partie centrale du bâtiment en fait qui est déjà surélevée, qui a été aussi écartée pour des questions de d'intégration dans le site et de circulation et de fonctionnement de ces nouvelles classes et des classes existantes.

Une variante d'ajout de classe qui était prévue à l'emplacement actuel de la bibliothèque, donc de rajouter un module au-dessus de la bibliothèque, qui a été finalement écartée pour des questions patrimoniales cette fois, puisque que c'est quelque chose qui n'aurait pas été acceptable du point de vue du classement en note 2 de ce site.

Un autre emplacement a été testé à la fois pour les classes et pour la salle de gym, c'est sur le parking qui est à l'arrière du site, ce qui aurait été possible en termes de surface, mais par contre qui aurait posé de gros problèmes en termes de protection d'incendie, le parking plus un bâtiment sur le parking faisait au final un bâtiment très, très haut avec des mesures anti-incendie très, très spécifiques et très onéreuses.

Ce sont les 4 variantes qui ont été écartées pour l'extension scolaire et donc a été retenue la variante de surélévation de la galette ouest, finalement la plus logique, ce que vous pouvez voir en rouge sur le plan, ce qui permet en fait d'avoir les classes nécessaires sans impacter la vue à l'arrière, sans modifier visuellement très fortement le bâtiment.

Pour les salles de gym, 4 variantes ont été étudiées, celle du parking que je viens de mentionner, une extension en prolongation de la salle triple à l'ouest, en démolissant une partie de la bibliothèque, variante qui a été écartée là aussi en raison du classement en note 2.

Il restait 2 variantes : une variante au sud de la salle triple, une salle très enterrée, quasiment complètement sous terre avec une dérogation nécessaire pour la lumière du jour, qui n'entrerait que très légèrement dans ce site, dans ces classes à cet emplacement-là, avec en plus l'abattage de 2 arbres majeurs au passage et puis, la variante retenue avec une extension à l'est des salles de gym, décalée de la salle triple actuelle qui trouve son emplacement, correspond à des possibilités urbanistiques en lien avec les voisins de derrière, l'abri PC devant, la déconnexion du bâtiment actuel mais des liaisons fonctionnelles pour les accès, pour les sanitaires, pour les vestiaires, etc. par-dessous, c'est donc finalement cette version qui a été retenue.

Je précise encore que pour les deux dernières variantes, celle choisie et qui figure dans le préavis et celle à l'est de la salle triple, l'étude a été poussée un peu plus loin avant l'estimation des coûts, avec un net surcoût pour la variante sud de l'ordre d'au moins 3 millions de surcoût, puisqu'elle était très enterrée à proximité des bâtiments existants, quelques complications de construction avec du coup un surcoût non négligeable.

La deuxième question concernait la procédure du MEP, alors non, le règlement du mandat d'études parallèles, qui s'apprête à être lancé, est figé et tient compte des périmètres qui ont été mis à l'enquête préalable et on a justement fait cette enquête préalable pour s'assurer de la faisabilité de construire sur ces deux volumes-là, sans préjuger des résultats architecturaux, ce que feront le MEP, mais en tout cas ces volumes-là, ont été définis comme étant ceux dans lesquels les concurrents devront insérer leur projet et leurs propositions. Ce règlement a été validé par le collège d'experts et c'est évidemment une donnée de base de se tenir à ces 2 périmètres.

Il y a la possibilité de procéder à des mises à l'enquête complémentaire après coup. On peut toujours, on pourrait rajouter, faire une deuxième surélévation des classes sur la galette ouest si nécessaire dans un avenir plus ou moins lointain, on pourrait de la même manière surélever la salle de gym, mettre une deuxième salle de gym en surélévation, c'est évidemment une chose qui serait possible et qui devrait passer par des mises à l'enquête complémentaires, mais en tout cas, à ce stade du projets des besoins scolaires mentionnés dans le préavis, ces 6 classes et une salle de gym, il n'y a pas besoin pas d'intention d'aller au-delà de ces périmètres-là, qui vont répondre aux besoins scolaires uniquement.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Merci, M. Girardet pour ces compléments très détaillés.

Je suis ravi de savoir que toutes ces options ont pu être étudiées. Je retiens également que des mises à l'enquête complémentaires peuvent être envisagées parce que vous parlez de surélévation des classes dans la partie galette, de surélévation de salle simple que vous avez aujourd'hui.

En prenant connaissance de votre préavis, je ne vous cache pas, en n'y étant pas présent, comme certaines personnes dans cette salle, tous les jours, mais en étant en tout cas deux fois par semaine dans la salle Arnold Reymond, j'ai un peu mis dans la balance les avantages d'une salle simple supplémentaire et puis de la perte d'une infrastructure sportive existante extérieure. Et aujourd'hui, j'avoue, à mon avis, la balance n'en vaut pas encore le coup, dans le sens où on va perdre une infrastructure qui nous est enviée par d'autres communes, d'autres clubs sportifs extérieurs, au profit d'une seule salle simple.

Surtout, qu'à ce stade, on parle beaucoup de besoins scolaires, mais si on voulait élargir notre réflexion, il faudrait aussi intégrer d'autres besoins, comme ceux des associations sportives.

Ceci étant, en retenant qu'aujourd'hui on a vu sur les plans qui sont affichés dans la salle, le projet qui est retenu fait une salle simple, à demi enterrée avec une hauteur de 5,50 mètres, si vous nous dites qu'une mise à l'enquête complémentaire à terme sur le toit de cette salle simple peut venir, on rajoute 9 mètres de hauteur, on arrive à une hauteur de 14 mètres, on est plus haut que le toit actuel de la salle triple. Ma question est : aujourd'hui, je pense qu'il y a des solutions plus judicieuses qui ne demandent pas qu'on passe là, maintenant à des salles plus grandes, mais qu'on puisse prendre en compte dans la conception des possibilités de futures extensions, dans des salles qui peuvent être plus utiles, qui ont une plus-value plus grande qu'une seule salle simple.

Je m'explique, actuellement, dans une salle double, vous pouvez y mettre un terrain de basket officiel. Vous avez avec l'Arnold Reymond, à ce moment-là, 2 terrains dans une proximité qui est judicieuse. De plus, nous aurons une salle double, où justement on aura un terrain de basket.

Si maintenant on devait aussi imaginer des événements culturels, comme il y avait à l'époque le festival Pully Québec, une infrastructure polyvalente d'une certaine ampleur serait également bienvenue. J'ai donc maintenant le sentiment qu'on va opter pour une variante qui n'est pas celle qui a le plus grand bénéfice dans une optique de durabilité et de projection dans des besoins futurs. Aujourd'hui, je pense que nos mandataires devraient avoir un tout petit plus de marge de manœuvre, parce qu'on est actuellement dans une première étude, pour pouvoir eux nous suggérer des possibilités qui peuvent à terme nous être utile dans la Ville de Pully.

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Deux petits compléments : je pense que les clubs sportifs, ce n'est pas la DUE qui est en charge des sports, mais la Municipalité dans son ensemble est quand même sensible aux besoins des clubs sportifs.

Je vous rappelle qu'il y a un projet qui est à bout touchant et qui sera soumis au Conseil communal dans sa prochaine séance, c'est le crédit d'investissement pour l'extension du Collège Principal, qui lui comporte une salle double, équipée pour des manifestations avec 500 places en gradin, une buvette, des locaux pour les associations sportives, il ne faut donc pas minimiser l'offre de salles pour les associations sportives, même si leur occupation est très importante et c'est tant mieux.

Ce qu'il faut voir, c'est qu'on a aussi étudié en fait la variante d'une salle double directement, d'une VD5, salle double sur cet emplacement sur le terrain d'athlétisme. Techniquement c'est possible, tout est possible, comme la surélévation de la salle triple, cela veut dire simplement qu'on doit remettre en question le plan d'affectation actuel en collant une salle double à l'abri PC qui est dessous, ce que l'on ne voit pas, à peu près à la moitié du terrain de sport, il y a l'abri PC et la caserne des pompiers qui sont dessous, donc on il n'est pas possible de détruire l'abri PC pour construire une salle. Si on se colle à l'abri PC, on se retrouve à 2,70 mètres exactement de la limite de la parcelle au nord. Ce qui veut dire, évidemment dérogation à la distance à la limite, dérogation sur les espaces extérieurs sportifs, auxquels du coup, on ne répondrait plus, on devrait avoir 3 classes qui doivent pouvoir faire du sport à l'extérieur en même temps, ce qui sera possible avec le projet qui est présenté dans le préavis, ce qui ne serait plus possible dans une salle double, compte tenu en plus de toutes les dérogations à faire. Vraiment, cette possibilité n'est pas envisageable sur Arnold Reymond.

Il ne faut pas oublier que tout ce projet découle d'un besoin d'avoir ces nouvelles classes et cette nouvelle salle de gym pour la rentrée 2028, le temps est assez compté, si on voulait

refaire un plan d'affectation, peut-être qu'on se retrouverait en 2035, sans pour autant être certains de pouvoir le faire avec cette proximité du voisinage. Là, on se retrouve dans un projet cohérent, qui répond aux besoins d'une salle qui sera à disposition des clubs sportifs évidemment à partir de la fin des horaires scolaires, cela sera aussi des capacités supplémentaires pour les clubs sportifs, dans des périmètres qui ont été validés par une enquête d'implantation, qu'on est sûrs de pouvoir réaliser ces extensions d'ici à 2026, moyennant évidemment que le résultat du MEP convainque et aille de l'avant. Mais en tout cas, les volumes, les emplacements ont été validés par cette enquête d'implantation préalable qui est très importante pour nous, on ne se retrouve pas ainsi à vous vendre un projet qui est irréalisable ou qui se heurterait à des oppositions, mais véritablement un projet qui pourra démarrer dans les temps et être réalisé pour la rentrée 2028.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Merci, M. Girardet, pour ces compliments, qui me rassurent d'une part de savoir que techniquement des choses sont possibles, on parle par contre toujours de salle double enterrée, qui dit enterrée pour moi projette des coûts de construction, je suis étonné qu'on ne puisse pas faire une salle à niveau, sur le niveau actuel du terrain d'athlétisme.

Ceci étant, l'idée pour moi est loin de minimiser les besoins scolaires. Juste pour factualiser un peu les choses, sur un club que je connais bien celui de la gymnastique, on est aujourd'hui à une liste d'attente de 150 personnes, on a ce chiffre à peu près chaque année. Pour le basket on en est à une cinquantaine de personnes sur liste d'attente, le tennis refuse 30 personnes chaque année et puis l'Espérance, également, une cinquantaine de personnes.

Donc, la salle du Principal sera bienvenue, elle sera tout de suite hyper utilisée et on a cité ce soir et, je les en félicite, que le Rink-Hockey est passé en LNA, qui dit LNA, dit plus de jeunes qui seront enthousiasmés par rejoindre le Rink-Hockey, qui dit des gens enthousiasmés par le Rink-Hockey dit aussi plus de gens dans les salles de sport.

Aujourd'hui, dans l'opportunité qui nous est donnée, je trouve dommage qu'on limite nos mandataires, de leur dire, faites uniquement cette pré-étude-là, pour cette variante-là, on est aujourd'hui sur une pré-étude, au plan d'investissement, on a 5 millions d'études qui sont prévus, on va en enlever CHF 700'000.00. Donc, je trouve dommage qu'on ne puisse pas dire à nos chers mandataires : étudiez d'autres options, vous en avez parlé d'un certain nombre, on parle beaucoup de salle enterrée, de nos jours, j'estime qu'une salle pour économiser des coûts pourrait être faite sur l'anneau d'athlétisme à niveau et l'idée n'est pas du tout de dire on construit aujourd'hui une double salle, c'est de dire on se permet à l'avenir de construire et d'étendre cette double.

Il y a la salle des Sept-Fontaines à Bercher, qui est une salle double, où ils ont réussi à faire une paroi, dont ils prévoient de la démonter pour pouvoir l'étendre en salle triple. Pour moi, c'est un bon exemple d'anticipation. Ils se sont contentés de ce qu'ils pouvaient faire avec leurs moyens, aujourd'hui, on devrait répondre à des besoins scolaires avec une seule salle, par contre ils ne sont pas entravés par une salle qu'ils ne pourraient pas étendre à l'avenir.

Donc, aujourd'hui, je souhaite soumettre à ce Conseil, un amendement sur les conclusions du préavis 11-2024, que je vais vous lire.

Cet amendement doit permettre à nos mandataires une marge de manœuvre un tout petit peu plus élargie, pour nous revenir dans la prochaine étape avec des solutions qui auront été étudiées.

La conclusion 1. commence par :

- allouer à la Municipalité le crédit de CHF 775'000.00 TTC destiné à financer la réalisation d'une procédure de MEP pour le projet d'assainissement énergétique, de mise

en conformité et d'agrandissement des bâtiments scolaires et sportifs du collège Arnold Reymond selon le présent préavis ;
Et c'est là où j'ajouterai :
en s'assurant qu'une future extension de la nouvelle salle de gymnastique en salle VD4, VD5 ou VD6 soit rendue possible,
et puis, la suite de la conclusion.

Cet amendement ne vise pas à construire une salle double, une salle triple, vise juste à permettre aux besoins que nous aurons dans 15-20 ans, de pouvoir être étendue de façon pragmatique et je vous invite donc à pouvoir offrir aux mandataires que nous allons rémunérer pour leurs exercices de réflexion, de pouvoir étudier cette possibilité-là. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Nous avons eu connaissance de votre amendement, M. Carnello, mais il ne comporte pas encore votre signature. Merci de nous le transmettre signé.

Avant de voter sur cet amendement, est-ce que quelqu'un aimerait intervenir sur cet amendement ?

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

J'ai trouvé la discussion intéressante sur les possibilités de construire un ou des salles de gymnastique. On a vu qu'il y a déjà eu beaucoup d'études qui ont été menées à ce sujet, qui envisagent la possibilité de construire plus que ce qui est vraiment nécessaire en fonction des besoins scolaires prévisibles. Je n'ai par contre entendu aucune réflexion, aucune étude menée, qui devrait pouvoir permettre de répondre aux besoins du parascolaire et notamment des besoins de réfectoires scolaires. Je pense que cette obligation, qui est légale, de fournir des places de parascolaire devrait avoir la priorité à ce stade. Merci beaucoup.

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Cette dernière intervention me permet de peut-être juste recadrer le débat, en tout cas de savoir de quoi on parle.

On parle de financer des mandats d'études parallèles pour savoir comment on peut faire l'extension de ce bâtiment. Il n'est pas du tout question ici de définir le programme tant pour le parascolaire que pour les salles de classe, je vous rappelle comme cela a été dit par M. Carnello, qu'il y a un crédit d'études qui va suivre, on est dans la phase de recherches des mandataires qui vont pouvoir répondre à ces différents besoins d'extension, d'assainissement, etc. et une fois qu'ils auront été choisis, ils vont faire un travail qui va nous amener à un crédit d'études, crédit d'études qui détaillera le programme, qui détaillera les solutions sur lesquelles nous sommes actuellement en train de plancher pour agrandir le réfectoire, entre parenthèse, c'est notamment pour cette raison-là, on ne parle que d'un seul site, on a lié dans ce préavis l'Octogone et Arnold Reymond, puisque c'est le même site, c'est la même architecture, c'est les mêmes mandataires qui vont s'occuper du tout et en prime, c'est à l'Octogone que se trouve actuellement le réfectoire. Ces réflexions-là vont de l'avant, mais elles seront traitées dans le détail au niveau du crédit d'études qui interviendra, si tout se passe bien, dans le courant de l'année prochaine.

Il n'est donc pas possible de modifier le projet à ce stade-là ou d'avoir des vues sur des modifications sur le projet à ce stade-là, puisqu'on est plutôt là pour financer un mandat d'études parallèles.

Je voudrais quand même vous rendre attentifs au fait que la possibilité, évidemment tout est possible, de construire directement sur le terrain, cela aura d'autres problématiques, je pense que l'API aura peut-être un autre résultat de l'enquête préliminaire d'implantation, aura peut-être un autre résultat pour les voisins de derrière, s'il y a un volume complètement hors sol qui se retrouverait devant chez eux, je ne veux pas préjuger de ce qui se passerait si on le faisait. Il y a une logique à enterrer partiellement cette salle, aussi pour des raisons de circulation, pour être à niveau des salles triples actuelles, par rapport aux vestiaires par exemple, aux locaux de rangement du matériel, d'être parfaitement à niveau sur les quatre futures salles du site.

Je voudrais aussi vous remettre en mémoire sans les lister, la longue liste des investissements importants qui attendent ce Conseil ces prochains mois dans différents domaines, assez divers qui concernent toute la Municipalité et je pense que la Municipalité est assez convaincue qu'il serait malvenu de construire du vide ou du vide qui serait réservé aux clubs sportifs en soirée, même si la demande est là, bien sûr. Je vous demande juste d'être raisonnables, plutôt responsables en rejetant cet amendement.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Je remercie M. Girardet pour ces compléments.

Ce que je retiens de ce que vous venez de nous dire, c'est que le MEP a pour but de répondre à la question, vous l'avez dit, comment on peut faire. Le but de cet amendement est justement de faire en sorte que les mandataires qu'on va mandater, payer, étudier d'autres possibilités. Je ne veux pas remuer le couteau dans la plaie, on a eu le crédit de construction du Prieuré. Au moment du crédit de construction, j'ai un peu retenu des échanges qui ont eu lieu, de dire mais ce n'est pas au moment qu'on fait le crédit de construction qu'il faut revenir en arrière. Donc, quand est-ce qu'il faut revenir en arrière ? Et aujourd'hui, on est sur la première étape. Si aujourd'hui, on ne peut pas définir des règles du jeu qui nous ouvre un peu les chakras, comment est-ce qu'on est certains de faire une solution qui soit utile aux besoins qu'on aura dans 20 ans. On est dans une croissance démographique et il y en aura toujours.

Ensuite, M. Girardet dit qu'il n'y a pas de besoins d'utilisation des salles de sport en dehors des soirées pour les clubs sportifs. Malheureusement, je m'intéresse énormément au sujet et Nyon a la chance de construire une salle triple exclusivement pour ses associations sportives en journée, notamment pour le basket. A Pully, on a une structure sport-études basket. Donc, de nouveau qu'est-ce qui crée le besoin ? C'est l'offre ou c'est la demande ? Aujourd'hui, une demande pour des structures de sport-études, il y en a et le Canton va même faire un contre-projet à l'initiative sur le sport. Et dans ce cadre, actuellement il y a une demande cantonale qui est extrêmement forte sur le sport. Ce qu'on va faire en ne permettant pas à nos mandataires d'étudier d'autres options, on va simplement se tirer une balle dans le pied et pas une balle en mousse, mais plutôt un boulet bien lourd en métal sur notre pied. Cet amendement vise simplement aujourd'hui à l'étape la plus en amont, de permettre une analyse judicieuse. Merci de votre attention.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

J'aimerais venir en appui de mon collègue, Lucas Girardet, pour vous inciter à refuser cet amendement, qui est certainement pavé de bonnes intentions, comme l'enfer, mais qui est complètement inapproprié pour toutes les bonnes raisons que M. Girardet vous a déjà données, d'études de variantes.

J'aimerais vous rappeler juste ce qu'est un MEP. Ce mandat d'études parallèles, l'enjeu principal de ce MEP, c'est primo de choisir un groupe de mandataires conformément à la Loi sur les marchés publics. C'est cela l'enjeu principal. Evidemment l'enjeu et la priorité du choix de ce groupe, ce n'est pas de savoir si la salle de gym va faire 1 mètre de plus

ou 1 mètre de moins, c'est de savoir comment on va pouvoir rénover énergétiquement le collège existant en tenant compte de la classification en note 2 de ce bâtiment. Le gros enjeu de l'équipe de mandataires qu'on espère pouvoir choisir au terme de ce mandat d'études parallèles, il porte surtout, essentiellement, prioritairement sur l'assainissement énergétique de l'enveloppe du collège existant Arnold Reymond. Je ne suis pas en train de minimiser l'aspect de la salle de sports, mais comme l'a dit M. Girardet, la priorité c'est de choisir un groupe de mandataires conformément à la Loi sur les marchés publics, cela sera fait par cette procédure de MEP et ensuite, ce groupe de mandataires aura un mandat de développer un avant-projet, puis un projet, puis un chiffrage pour revenir après devant le Conseil à terme avec un crédit d'ouvrage. On n'est pas du tout sur le point de rater une étape et de se tirer je ne sais pas quelle balle dans le pied, pas du tout, on est dans une procédure très en amont et, ce groupe de mandataires aura dans son mandat, comme l'a aussi dit M. Girardet, encore des marges de manœuvre pour étudier un certain nombre de choses qui feront l'objet d'un deuxième crédit d'études.

Ce crédit d'études servira à développer un avant-projet et, dans le cadre du développement d'un avant-projet, on pourra effectivement demander au groupe de mandataires d'approfondir tel ou tel aspect, qui ne fait pas partie aujourd'hui du MEP. Mais, il faut que vous soyez bien conscients, essayez de ne pas vous égarer ce soir, l'enjeu c'est vraiment de lancer une procédure pour le choix du mandataire avec un focus et une priorité sur un gros enjeu, une grosse complexité, c'est comment assainir énergétiquement ce bâtiment qui est aujourd'hui en note 2. C'est la priorité de ce MEP aujourd'hui, sans vouloir sous-estimer le reste, mais franchement, très honnêtement, le reste des options, des variantes, des analyses plus approfondies, on pourra le cas échéant les demander aux mandataires qui seront choisis au terme de ce MEP, mais le gros critère du choix portera sur l'assainissement énergétique du collège.

M. Patrick DU BOIS demande la parole :

Je commence à être vraiment perdu !

D'après le Syndic, M. Gil Reichen, on envoie ce crédit et on peut changer. Il me semblait qu'avant sur l'implantation, une fois que l'implantation est acceptée, c'est figé. Et là, on a l'air de dire, je comprends la rénovation énergétique, bien sûr c'est important, je travaille dans ce collège, mais dans les deux réponses qui ont été données, je reste sceptique sur ces deux réponses qui ont l'air d'être à l'opposé.

Deuxième chose, en regardant les plans, j'ai moi-même été surpris de l'implantation de la salle de sport, sur l'orientation de la salle de sports est-ouest, au lieu de nord-sud. Et puis, de nouveau je me sens un tout petit peu mal par rapport à ceci, parce que ce que j'apprends ce soir qu'une salle double a été étudiée et aurait été possible. Maintenant, faute de temps, avec des dérogations bien sûr, mais faute de temps, il faut accepter, parce que si on accepte l'amendement, cela prolongerait une nouvelle mise à l'enquête. Voilà, on est à nouveau pris par le temps, cela me rappelle d'autres préavis concernant le scolaire, où il a été dit que si vous n'acceptez pas, il n'y aura pas de rentrée prochaine, concernant des éléments métalliques. De nouveau, il me semble qu'on nous met un peu devant le fait que si on n'accepte pas la proposition telle quelle, cela va prolonger les délais et on va être contraints de reporter certaines rentrées. Je vous remercie de votre écoute.

Le Président :

Pour la clarté des débats, je voudrais maintenant qu'on reste fixés sur l'amendement.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Pour rassurer M. le Syndic, l'amendement ne porte pas sur la rénovation énergétique, donc le critère de l'urgence est compris. Aujourd'hui, je dis, soyons aussi intelligents que d'autres communes, j'ai cité tout à l'heure Bercher. Le but de cet amendement est de faire en sorte que le mandataire ait en tête les extensions futures possibles. Pas qu'il les réalise, par forcément qu'il remette en question les volumes, mais de nouveau, on vient d'entendre ce soir qu'on peut changer les règles du jeu, pendant le jeu, j'avoue que c'est un peu troublant comme l'a dit M. du Bois, d'entendre ceci aujourd'hui, que d'accord, on a fait toutes ces mises à l'enquête, on a fait tous ces plans, étudié toutes ces variantes, mais finalement peut-être qu'entre les deux, on pourra laisser aller quelque chose d'autre. Dans ce cas-là, autant le mettre dans le cahier de charges qu'on va donner au mandataire. On ne perd rien, on perdra une opportunité de justement se rassurer que, ce que l'on aura souhaité pour notre collègue, puisse être durable, qu'on n'ait pas besoin de devoir détruire cette salle si on veut l'étendre, et puis, de nouveau, on parlait de mettre une autre salle simple à très long terme au-dessus du toit, je pense qu'il y a des solutions qui sont plus pragmatiques, si aujourd'hui on s'offre la possibilité d'une réflexion. Merci pour votre attention et merci pour votre soutien à l'amendement.

M. Gil REICHEN demande la parole :

Je vais essayer de clarifier pour M. du Bois, qui a l'air d'avoir un peu de peine, et puis je suis navré d'avoir été si peu clair.

Ce n'est pas du tout en contradiction avec ce qu'a dit M. Girardet. C'est des niveaux différents de réflexion. Cela a été clairement dit que ce qu'on doit faire pour respecter le délai de la mise à disposition des infrastructures en 2028, c'est de se tenir au périmètre de l'enquête d'implantation, telle qu'elle figure sur les plans qui sont affichés.

Maintenant, M. Carnello parle d'une réflexion à plus long terme. C'est de cela que je parle, si on veut intégrer avec les mandataires qu'on aura choisis, une réflexion plus large sur le devenir de cette salle de sports dans les 15 prochaines années, on peut le faire, mais bien sûr que c'est un autre projet et qui nécessitera, le cas échéant, le moment venu, une autre mise à l'enquête, mais on n'est plus dans les délais de réalisation qu'on vise pour la problématique d'aujourd'hui du collègue Arnold Reymond. C'est de seulement cela dont je voulais parler, Et dernière chose, sans vouloir jeter du brouillard supplémentaire, de mon point de vue, l'amendement de M. Carnello, formellement n'est pas recevable, parce qu'il amende une conclusion sur un élément de projet, qui n'est pas de la compétence de votre Conseil, et vous pouvez faire un vœu, comme l'a fait Mme Viredaz, mais en fait, cet amendement n'est simplement, formellement, à mon avis, pas recevable.

Le Président :

Mesdames et messieurs, je pense qu'on a parlé suffisamment longuement de cet amendement, M. Carnello, je vous donne la parole une dernière fois, mais soyez extrêmement bref, et après, je vous propose qu'on passe au vote sur cet amendement.

M. Robin CARNELLO :

Je serai effectivement bref. Cet amendement il a été réfléchi depuis déjà plusieurs jours, comme l'a dit M. le Syndic, je ne viens pas avec une solution, ni en imposant une solution. Je reste dans un cadre, à mon avis, totalement législatif, en disant que nos mandataires doivent s'assurer, pas garantir, s'assurer que nous puissions étendre dans le futur, cette salle. C'est tout. Je ne suis pas en train de vous dire que vous devez mettre la salle au-dessus, à l'est, à l'ouest, au nord, en dessous, je demande juste qu'on soit intelligents, qu'on fasse preuve d'anticipation, qu'on ait une vision aujourd'hui qu'on a l'opportunité d'avoir une vision pour ce site. Merci pour votre attention.

Le Président :

Je propose qu'on passe au vote, Je crois que tout a été dit au sujet de cet amendement.
Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'amendement est refusé par 34 non, 33 oui, 9 abstentions.

La discussion continue sur le préavis lui-même.

La parole est-elle demandée ?

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ :

En perspective de cet amendement, et pour le regret que j'ai exprimé précédemment, le Parti Socialiste souhaite présenter un vœu à la Municipalité et ce vœu est le suivant :

Dans le cadre de la procédure autour de cet objet, que la Municipalité continue d'étudier toutes les options d'emplacement de dimension du nouveau bâtiment sportif afin qu'un maximum de sports possibles puissent y être pratiqués, même des sports pas encore pratiqués à Pully, pour élargir l'offre de la Commune et imaginer ainsi une plus grande amplitude dans l'événementiel sportif et communautaire. Merci Beaucoup.

Le Président.

Mercic, Mme Cuénoud Gonzalez, votre vœu a été entendu par la Municipalité.

M. Carnello, brièvement, votre temps de parole a déjà bien été utilisé

M. Robin CARNELLO :

Je serai très bref et fair-play.

Je vous remercie de l'échange que j'ai pu avoir avec la Municipalité ce soir. Je me permettrais également un dernier vœu : dans le même cadre qu'au collège Principal les clubs sportifs ont pu être consultés, avant qu'il n'y ait les différents crédits, je souhaiterais également que dans ce cadre-là, les associations sportives puissent également être consultées. Merci.

Le Président :

J'imagine que vous avez été entendu. On verra pour la suite.

Il semble que la parole ne soit plus demandée. Nous allons finalement passer au vote sur les conclusions du préavis que je vous rappelle :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 11-2024 du 1er mai 2024,

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

vu le préavis de la Commission des finances,

vu le préavis de la Commission permanente d'urbanisme,

décide

1. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 775'000.00 TTC destiné à financer la réalisation d'une procédure de MEP pour le projet d'assainissement énergétique, de mise en conformité et d'agrandissement des bâtiments scolaires et sportifs du collège Arnold Reymond, selon le présent préavis, montant à prélever en tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;

3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum ;

4. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 707'000.00 TTC, destiné à financer la poursuite des travaux de mise en conformité AEAI des sous-sols du théâtre de l'Octogone et réparations urgentes en toiture, selon le présent préavis, montant à prélever en tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
5. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
6. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 10 ans au maximum.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : Le préavis 11-2024 est accepté par 69 oui, 3 non, 6 abstentions.

2.7 Préavis 12-2024 Rapport de gestion 2023

Le Président :

En préambule, je vous rappelle la procédure que nous allons suivre concernant, premièrement, le préavis 12-2024 qui est le rapport de gestion 2023 et, deuxièmement, le préavis 13-2024 qui porte sur les comptes 2023.

Conformément à l'art. 117 de notre règlement, nous allons délibérer séparément sur la gestion et sur les comptes. Il ne sera pas donné lecture des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances. Les présidents les commenteront éventuellement et livreront leurs conclusions. La discussion portera successivement sur chacun des chapitres du rapport de la Municipalité. En cas de désaccord entre la Commission et la Municipalité, nous voterons même si la discussion n'est pas demandée. A l'inverse, en l'absence de désaccord, nous voterons uniquement si la discussion est demandée. Lorsque la discussion concerne une observation, le vote portera sur l'acceptation ou le refus de la réponse de la Municipalité. En revanche, il n'y a pas de discussion sur les vœux émis par les commissions.

Enfin, la délibération se terminera par un seul vote sur les conclusions des deux rapports dans leur ensemble : gestion et compte.

Nous passons donc au traitement du rapport de gestion en commençant par entendre la Présidente de la Commission de gestion, Mme Anne Viredaz, que je prie de bien vouloir venir à la tribune nous apporter ses commentaires sur le rapport de gestion 2023 et sur le travail de la Commission.

Mme Anne Viredaz :

Je serai brève, vous avez pu prendre connaissance du rapport de la Commission qui a procédé au premier trimestre à l'examen de la gestion municipale durant l'année 2023. Pour ce faire, elle a pu disposer en février déjà d'une version préliminaire du rapport de gestion de la Municipalité.

La Commission de gestion, qui compte 19 membres et suppléants, a siégé dans une composition inchangée par rapport à l'année précédente. Elle a tenu 3 séances plénières, la quatrième prévue le 10 juin ayant été annulée. J'ajouterai qu'en mars, une délégation de la Commission a visité le home école des Mosses fraîchement rénové. Elle a pu constater que cette rénovation, réalisée avec beaucoup de soin et de goût, est très réussie, et, que les jeunes de Pully qui effectuent un séjour à la montagne, ont beaucoup de chance de bénéficier de locaux si bien conçus, dans un cadre enchanteur.

Pour le reste, l'essentiel du travail de la Commission est effectué en sous-commissions, qui sont au nombre de 6 : une par dicastère et la sixième qui est spécifiquement dédiée à la planification scolaire, pré- et parascolaire.

La lecture du rapport de la Commission vous donne un aperçu des nombreux sujets traités et des nombreuses questions posées. Je remercie ici les membres de la Municipalité et les responsables de l'administration pour leur disponibilité et tous les renseignements fournis. Je remercie aussi les membres de la Commission pour leur engagement et l'important travail accompli.

A l'issue de ses travaux, la Commission a formulé 7 vœux et 4 observations, auxquels la Municipalité a répondu dans un document daté du 15 mai et transmis au Conseil.

Les 4 observations portaient sur les sujets suivants :

- sur la clarification des compétences respectives, décisionnelles et financières de la Ville de Pully et de la Fondation la Muette ;
- sur l'impact des restrictions budgétaires sur les ressources humaines ;
- sur les plans d'affectation et les projets de conventions avec les propriétaires ;
- et sur les structures pré- et parascolaires et la pénurie de personnel.

La commission de gestion assurera le suivi des développements dans les domaines qui ont fait l'objet de vœux et d'observations lors de l'examen du prochain exercice.

En conclusion, la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées. Elle salue le travail accompli par la Municipalité et le personnel de l'administration communale et vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à approuver la gestion de l'exercice 2023 et à donner décharge aux organes responsables.

Le Président :

Merci, Mme Viredaz.

A mon tour, je souhaite aussi remercier les commissaires pour le travail effectué et les comptes rendus de leurs investigations qui figurent dans le rapport de la commission de gestion et je relève ou rappelle, que la Commission de gestion a formulé 7 vœux et 4 observations. Le Conseil ne délibère pas sur les vœux. La Municipalité a formulé des réponses et il appartient à la Commission de gestion d'en assurer le suivi, comme vous Mme Viredaz l'a dit.

En revanche, le Conseil devra se prononcer sur les réponses apportées par la Municipalité aux observations. Ces 4 réponses ont été communiquées dans le document du 15 mai que vous avez tous reçu.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière du préavis 12-2024 Rapport de gestion 2023. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas.

Je passe au vote celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière lèvent leur carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

Vous venez d'approuver l'entrée en matière à l'unanimité.

Je vais maintenant procéder de la manière suivante, comme chaque année : nous allons passer en revue le rapport de gestion de la Municipalité chapitre par chapitre dans l'ordre de la table des matières. Un chapitre sera adopté d'office si la discussion n'est pas demandée. Dans le cas contraire, nous voterons sur l'adoption du chapitre. Les observations de la Commission de gestion et les réponses de la Municipalité seront traitées dès que nous aborderons le chapitre consacré.

A la fin de l'examen du rapport de la Municipalité, j'ouvrirai une discussion générale sur la gestion et le rapport de la Commission de gestion. Le vote sur les conclusions du rapport de la Commission de gestion interviendra après l'examen des comptes 2023, conjointement avec le vote sur les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas. Je vous invite donc maintenant à prendre le rapport de gestion et j'ouvre la discussion.

Rapport de gestion 2023

Chapitre 1 - Municipalité pages 7-14

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Chapitre 2 - Conseil communal pages 15-23

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Chapitre 3 - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles pages 25-63

Mme Sophie CUENDET DU ROY demande la parole :

J'ai une question concernant la page 57, où il est fait mention de la nouvelle loi péréquation intercommunale vaudoise, la NPIV, et en particulier sur le fait que la Municipalité mentionne dans le rapport qu'elle n'exclut pas de recourir à la Cour constitutionnelle contre ce projet de loi, qui évidemment ne modifie malheureusement pas la situation financière de notre Commune. J'aurais voulu savoir où vous en êtes, par rapport à cette possibilité-là ? Merci.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Effectivement, au moment de la rédaction du rapport de gestion, on a indiqué cette possibilité et la Municipalité n'a pas encore tranché actuellement sur cette question. Par contre, les réunions régulières que j'ai avec un certain nombre de syndics de communes qui recourent contre la facture sociale et la péréquation actuelle, aux cours de ces échanges on a effectivement évoqué l'éventualité d'un recours à la Cour constitutionnelle à cette nouvelle loi. Les positions ne sont pas définitives, on essaie pour le moment d'avoir une pesée d'intérêts entre les pour et les contre, il semble que la tendance est plutôt à avoir une majorité d'éléments défavorables à une telle procédure que favorables. On va en discuter dans les prochaines semaines avec la Municipalité pour savoir si on irait de l'avant dans une procédure de ce type, mais c'est probablement plutôt non au stade d'aujourd'hui.

Mme Sophie CUENDET DU ROY demande la parole :

Merci pour cette réponse.

Si vous ne pouvez pas aller de l'avant par ce biais-là, est-ce qu'il y a d'autres moyens que la Commune pourrait engager pour essayer de faire réformer ou en tout cas d'améliorer sa situation financière par rapport à la NPIV ? Ou est-ce qu'on est au bout de nos différents moyens dans ce cas-ci, qu'est-ce qu'il advient des différentes factures qui ont été impayées par le passé ?

M. Gil REICHEN demande la parole :

Il y a deux choses différentes.

On continue notre bataille, si on peut dire ça comme ça, juridique pour ce qui est du passé et du présent, en fait pour les décomptes 2023 et probablement aussi 2024, qui seront sous l'ancien système. Par contre, sous le nouveau système, il y aura effectivement un suivi des résultats concrets de l'application du nouveau système, pour l'instant on a eu que des projections faites sur l'année 2022, on verra les chiffres réels au terme de l'exercice 2025 probablement, pour voir si les projections ou les effets du système sont ceux qui étaient attendus.

Et puis les moyens de se battre contre le nouveau système, ils sont relativement limités, il faut le dire, puisque 2 associations de communes l'ont soutenu, une majorité assez claire de députés ont soutenu le système. Après sur les résultats effectifs, on pourra, si on juge que l'autonomie communale et les éléments disons stipulés dans la loi ou la constitution sur le plan juridique sont attaqués ou sont susceptibles d'être contestés, on verra, sur la base des futurs décomptes de la nouvelle péréquation.

Ceci dit, il y aura aussi un groupe pour le suivi des effets de cette nouvelle péréquation qui pourra le cas échéant conduire à des ajustements du système, mais qui devra passer vraisemblablement devant le Grand Conseil.

Le Président :

Je vous propose d'ouvrir maintenant la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation

1) de la Commission concernant la clarification des compétences respectives décisionnelles et financières de la Ville de Pully et de la Fondation la Muette ;

Quelqu'un veut-il intervenir à ce sujet ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité sur ce point précis sont priés de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

La réponse de la Municipalité est approuvée à l'unanimité.

Je reviens à ce chapitre 3 - pages 25-63

La discussion se poursuit sur la réponse de la Municipalité à l'observation

2) de la Commission concernant l'impact des restrictions budgétaires sur les ressources humaines.

Quelqu'un veut-il intervenir sur ce sujet ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité sont priés de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

La réponse de la Municipalité est approuvée à une très large majorité.

La discussion a été ouverte, nous devons voter sur l'adoption de ce chapitre, mais avant je demande si quelqu'un voulait encore intervenir sur ces pages ? Ce n'est pas le cas.

Celles et ceux qui approuvent ce chapitre 3 pages 25-63 sont priés de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est aussi à l'unanimité que ce chapitre est adopté.

Chapitre 4 - Direction des domaines, gérances et sports pages 65-80

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Chapitre 5 - Direction des travaux et des services industriels pages 81-100

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Chapitre 6 - Direction de l'urbanisme et de l'environnement pages 101-117

J'ouvre à présent la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 3) de la Commission concernant les plans d'affectation et les projets de conventions avec les propriétaires.

Quelqu'un veut-il intervenir à ce sujet ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité à cette observation sont priés de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

La réponse de la Municipalité est approuvée à l'unanimité.

Je reviens au chapitre 6, page 101 à 117 et j'ouvre la discussion sur ce chapitre.

Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :

Je voudrais revenir sur un passage en haut de la page 115, où on apprend que le projet concernant la maison de l'enfance au Parc Guillemain a été temporisée pour permettre à l'entité architecture de reprendre la réalisation des travaux de la Muette à Davel 4 et ceux de l'accueil mutualisé à Davel 2.

Sachant qu'on est en train de parler du préavis de 2021 sur la maison de l'enfance du Parc Guillemain, accueil préscolaire, réhabilitation du bâtiment de l'av. Guillemain 9-11, ainsi que la transformation et mise en conformité de la garderie du Parc av. Guillemain 7 et que selon ce préavis, plus ou moins à cette époque en mars 2024, nous aurions dû avoir déjà 1 bâtiment construit. Je me pose la question de l'opportunité d'avoir priorisé la Muette et j'aimerais surtout savoir où en est le projet concernant la garderie et la nurserie au Parc Guillemain ? Merci.

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

La priorisation est juste le fait d'un chantier en cours d'un côté qu'il fallait finir et coordonner avec le chantier privé, c'est-à-dire les appartements privés au-dessus de la Muette et puis, d'autre part, des problématiques de gestion de projets à Guillemain, pour la Muette c'est maintenant terminé et Guillemain est reparti de l'avant. On vise un crédit d'ouvrage début 2025 pour ce projet de garderie à Guillemain.

Le Président :

La discussion se poursuit sur ce chapitre 6. Quelqu'un veut-il intervenir ?

Ce n'est pas le cas. La discussion a été demandée, nous allons donc voter sur l'adoption de ce chapitre avec les cartons orange.

Celles et ceux qui approuvent ce chapitre, merci de le manifester en levant votre carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Le chapitre 6 est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 7 - Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique pages 119-160

J'ouvre à présent la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation

4) de la Commission concernant les structures pré- et parascolaires et la pénurie de personnel.

Quelqu'un veut-il intervenir sur ce point précis ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité sont priés de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

La réponse de la Municipalité est approuvée à l'unanimité.

Est-ce que la parole est demandée sur ce chapitre 7 ? Si cela n'est pas le cas, la parole n'a pas été demandée, le chapitre est adopté.

J'ouvre encore une discussion générale sur la gestion de l'exercice 2023 et le rapport de la Commission de gestion.

Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer à ce propos ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Je rappelle que le vote sur les conclusions du rapport de la Commission de gestion interviendra après l'examen des comptes.

2.8 Préavis 13-2024 Comptes 2023

Je demande au Président de la Commission des finances, M. Jean-Denis Briod, de bien vouloir venir à la tribune nous apporter ses commentaires sur les comptes 2023 et sur les conclusions de la Commission des finances.

M. Jean-Denis BRIOD :

Les comptes 2023 qui nous sont soumis sont bien tenus, justes, corrects, conformes aux lois et règlements applicables, ils ont belle allure et, vous l'avez lu, la Commission des finances approuve sans observation et à l'unanimité les conclusions du préavis 13-2024 et recommande au Conseil communal de Pully de faire siennes ses conclusions, soit :

1. d'approuver les comptes 2023 et donner décharge aux organes responsables
2. d'approuver les comptes 2023 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

J'ose donc m'aventurer à affirmer que nous nous dirigeons vers un vote sans grand suspens sur les comptes 2023.

Je vais cependant m'attarder sur quelques aspects de ces comptes qui aident à se projeter sur l'année en cours et les suivantes et pour constater qu'il y a un envers à ce décor.

Un rappel des chiffres 2023 tout d'abord :

On passe d'une perte budgétée de CHF 15,3 millions à un bénéfice de CHF 4,5 millions. L'amélioration est de CHF 19,7 millions et par rapport à l'année précédente, cet écart positif est de CHF 13,8 millions.

C'est bienvenu, c'est considérable. Mais il y a une explication assez simple.

Cela a été répété à de nombreuses reprises dans les documents que vous avez reçus, 2023 est atypique et restera exceptionnel. Premièrement parce que cet exercice enregistre comptablement deux décomptes finaux des péréquations, et deuxièmement parce que ces deux décomptes finaux sont non seulement positifs, mais extrêmement positifs pour notre Commune. Ce sont ainsi CHF 13,8 millions pour 2022 et CHF 3,7 millions pour 2023, soit CHF 17,5 millions au total, qui viennent embellir le résultat par rapport au budget. Ce retour des péréquations trouve l'essentiel de son explication dans le fait que nos recettes fiscales 2022 ont été largement en-dessous des hypothèses retenues pour calculer les acomptes 2022, que cela soit en valeur nominale ou en comparaison avec la moyenne inter-communale.

L'essentiel de l'écart cité il y a un instant est ainsi expliqué. On peut affirmer sans risque de se tromper que cela ne se reproduira plus dans cette ampleur tout au moins.

Notre Commune bénéficie également en 2023 d'une forte hausse de ses recettes fiscales qui progressent de CHF 14,7 millions par rapport à 2022, exercice, il faut le rappeler qui a été très défavorable de ce point de vue, puisque ces mêmes recettes avaient alors chuté de CHF 13,5 millions par rapport à 2021.

C'est donc avec une progression de CHF 1,7 millions par rapport au budget, que nous revenons au plus haut niveau des 5 dernières années et ceci grâce aux impôts sur les sociétés et sur les successions, deux postes qui sont par nature aléatoires et donc difficiles à anticiper dans le budget.

Pour les mêmes motifs que les résultats, la marge d'autofinancement passe à CHF 15,8 millions, elle couvre 72% de nos investissements nets de CHF 22 millions. Ce pourcentage est évidemment extrêmement réjouissant mais est, et restera, exceptionnel. Sur les 5 dernières années, seuls 14% de nos investissements cumulés ont pu être autofinancés et ça, c'est insuffisant.

L'endettement au 31.12.2023, il atteint CHF 163,2 millions et n'augmente que de 9,4 millions par rapport à l'année antérieure. Nous sommes encore à bonne distance, CHF 110 millions, de notre plafond d'endettement qui, je vous le rappelle est fixé à CHF 275 millions. Pour bien apprécier ce montant, il faut toutefois se rappeler que nous avons retenu CHF 30,5 millions, CHF 19 millions rien qu'en 2023, sur les factures du Canton pour les péréquations. Si nous devons payer un jour, il faudra financer. Je précise que ces montants, s'ils n'ont pas été payés, figurent dans nos comptes, que cela soit clair, que cela soit dans notre compte de pertes et profits, cela a été comptabilisé en charge, et dans notre bilan, où nous retrouvons ces engagements dans les passifs transitoires.

Ces chiffres ont bonne et belle allure, il faut les saluer à ce titre, mais il ne faut pas se leurrer, nous ne sommes pas en train d'assister à un rétablissement de nos finances.

Le résultat 2023 de notre Commune a un peu le caractère d'un trompe-l'œil. La réalité économique de 2023 et des exercices qui sont devant nous, en particulier 2024, ont un tout autre aspect. Je le répète, dès 2024, le résultat de l'année comprendra l'entier de la facture des péréquations afférentes à l'exercice, y compris le décompte final et que ces factures afférentes à l'exercice. Il n'y aura plus de chevauchements entre exercices ou cumul des deux décomptes comme nous l'avons vécu en 2023.

Si on reconstitue les 4 années passées selon ce principe, y compris l'exercice 2023, en mettant à charge de chaque année la totalité du montant net des péréquations afférentes à cette année et uniquement celui-là, on a tenté dans notre rapport de vous décrire en page 7 ce que cela veut dire, on constate que pour 2023 nous avons en réalité une perte économique importante de CHF 9,3 millions, très largement supérieure aux celles subies en 2020, 2021 et 2022 et ceci au cours d'une année, où nos recettes fiscales sont quasiment à un niveau record.

On constate sur ce même tableau de la page 7 que les charges péréquatives afférentes à un exercice évoluent de manière plus ou moins concomitante avec les recettes fiscales de l'exercice considéré. Ces charges absorbent entre 47 et 50% de nos recettes, sauf en 2022, année très faible du point de vue de nos recettes fiscales, où elles n'en absorbent que le 41%.

Après avoir subi la pression des charges péréquatives, notre résultat 2023 pour afficher ces résultats assez négatifs souffre encore de la progression d'autres charges, en particulier de celle de nos charges maîtrisables et de l'augmentation du coût du financement des transports publics.

La marge d'autofinancement, reste, après ces correctifs, néanmoins positive, elle passe de CHF 15,8 à CHF 2 millions, ce qui est évidemment mieux que des chiffres négatifs mais insuffisant pour assurer l'avenir. Et cet avenir, que nous réserve-t-il ? Le budget 2024 approuvé par ce Conseil présente une perte comparable à celle que je viens de vous expliquer pro forma pour 2023 soit environ CHF 9 millions.

Il y aura peut-être des économies par rapport aux charges maîtrisables budgétées, il y aura peut-être des recettes fiscales supérieures au budget, il semble qu'on en prenne le chemin, mais le plus grand risque de ce budget réside bien dans la facture des péréquations dont le montant net budgété est de CHF 40 millions en chiffres ronds, après l'amendement que nous avons voté en décembre dernier, montant qui pourrait s'avérer assez largement sous-estimé au regard des recettes fiscales attendues.

A ce propos des péréquations, nous venons d'entendre le Syndic qui a répondu à notre collègue, Mme Sophie Cuendet du Roy, je ne vais pas y revenir, simplement pour dire qu'il faut ne pas se laisser emporter par un optimisme démesuré sur l'issue de nos joutes judiciaires, ni sur l'influence que nous pouvons avoir sur une future péréquation adoubee, on l'a dit, par deux associations de communes et le Grand Conseil.

Donc la situation reste ainsi préoccupante en dépit de la belle apparence du bouclage des comptes 2023. La Municipalité s'est lancée l'an dernier dans l'exercice d'inventorier et analyser toutes les mesures permettant de contribuer à un assainissement durable des finances de notre Commune. La première étape incluse dans le budget 2024 était en tout cas de mon point de vue, assez décevante.

Dans ses conclusions au préavis 13-2024, La Municipalité dit, je cite, « un assainissement indispensable des finances communales devra être consenti afin de diminuer le niveau des charges maîtrisables ainsi qu'un ajustement de la fiscalité communale ». Nous verrons comment se traduira dans le budget 2025 cette volonté de diminuer les charges.

Quant à un ajustement de la fiscalité communale, nous aurons comme chaque année un débat animé lors de la discussion de l'arrêté d'imposition 2025 et ceci le 30 octobre prochain. Il appartiendra à ce Conseil de se déterminer à ce propos, mais, en la matière, c'est souvent le corps électoral qui a le dernier mot.

Comme pour les décisions judiciaires en matière de péréquation, il n'est donc pas utile de spéculer à ce propos ici et maintenant, hic et nunc, pour faire plaisir à notre Président, et pour rester dans le ton des interventions de samedi dernier à la Villa romaine, concentrons-nous et maintenons la discipline ce sur quoi notre exécutif ou ce Conseil ont le dernier mot, à savoir : nos charges maîtrisables, ainsi que celles des associations intercommunales dont nous sommes les principaux contributeurs et qui représentent un bloc de charges pour notre Commune de près de CHF 11 millions, et nos investissements qui ont un impact immédiat sur notre endettement, ils doivent être prioritaires, on en parle depuis longtemps.

J'en arrive au terme de mon intervention et répète les conclusions du rapport de la Commission des finances qui, confortée par l'opinion d'audit de la Fiduciaire BDO, recommande à ce conseil conformément à l'article 117 de notre règlement, de faire siennes ses propres conclusions, à savoir d'approuver les comptes 2023 de notre Commune ainsi que ceux de la CISTEP et de donner décharge aux organes responsables. Ce oui sans réserve, ni observation ou vœu, aux conclusions du préavis 13-2024 est une décision prise à l'unanimité, avec remerciements aux auteurs des rapports transparents, clairs et complets mis à disposition de la Commission et du Conseil communal.

La Commission des finances remercie enfin l'ensemble des membres l'administration pour les efforts et tout l'engagement qui se cachent derrière la froideur des chiffres que nous allons, je l'espère, approuver dans un instant.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Merci, M. Briod.

Je remercie aussi tous les commissaires pour l'important travail effectué.

En résumé, je note que, dans son rapport, la Commission des finances n'a formulé aucune observation, ni vœu appelant une réponse de la Municipalité.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

Nous allons procéder de la manière suivante :

J'ouvrirai tout d'abord une discussion sur le fond sur le préavis 13-2024 puis nous passerons en revue la brochure des comptes 2023 chapitre par chapitre. Ensuite, nous examinerons les comptes de la CISTEP.

Finalement, nous examinerons la brochure « Comptes 2023 - Analyses et commentaires » chapitre par chapitre.

Au terme de ces délibérations, nous voterons sur l'ensemble des conclusions des rapports des commissions de gestion et des finances, qui recommandent comme cela a été dit tout à l'heure, l'approbation des conclusions des préavis 12-2024 et 13-2024, ces deux rapports étant pris dans leur ensemble lors de ce vote conformément à l'art. 117 al. 5 de notre règlement.

Un conseiller ou une conseillère est-il opposé à cette façon de faire ? Ce n'est pas le cas.

J'ouvre donc la discussion générale sur le préavis 13-2024.

Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

Si la parole n'est plus demandée, je vous propose de prendre la brochure « Comptes 2023 ».

Nous allons passer en revue les pages de cette brochure chapitre par chapitre.

Lors de vos éventuelles interventions, je vous prie d'indiquer votre nom, le numéro du poste concerné et la page où il se trouve.

Brochure comptes 2023

1. Administration générale - pages 1 à 11

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

2. Finances - pages 12 à 16

M. Stephan MARGELISCH demande la parole :

Ma question concerne le montant articulé par le président de la Commission des finances, à savoir les CHF 30,5 millions de charges péréquatives non payées à ce jour. Double question, dès lors :

- quel est le montant des intérêts de retard ?
- le cas échéant ces intérêts de retard ont-ils fait l'objet d'une provision ?

M. Gil REICHEN demande la parole :

Il n'y a pas eu de provision dans les comptes pour un éventuel intérêt de retard, l'intérêt, sauf erreur, il est même mentionné dans la loi, est de l'ordre de 4,5%. Jusqu'ici tous les décomptes qu'on a reçus du canton, y compris ceux pour lesquels on n'avait pas payé la totalité des acomptes ne mentionnent aucun intérêt de retard et on considère qu'on aura quelques moyens de contester, le cas échéant, si le Canton avait la mauvaise idée de nous facturer des intérêts de retard. Mais le risque potentiel, il est de l'ordre de 4,5% sur la somme qui est due, à partir du moment où elle est due, mais c'est relativement compliqué sur le plan juridique pour savoir à partir de quel moment courent les intérêts éventuels, le cas échéant, s'ils étaient facturés. On en n'est pas là du tout, c'est effectivement un risque, vous avez raison, il n'est pas provisionné dans les comptes.

Le Président :

Est-ce que la parole est-elle encore demandée pour ce chapitre 2, pages 12 à 16 ? Ce n'est pas le cas.

Puisque la discussion a été ouverte, nous allons voter.

Celles et ceux qui acceptent ce chapitre sont priées de le manifester en levant leur carton Orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à une très large majorité que le chapitre a été accepté.

3. Domaines et bâtiments - pages 17 à 22

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

4. Travaux - pages 23 à 30

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

5. Ecoles et cultes - pages 31 à 39

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

6. Police - pages 40 à 42

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

7. Sécurité sociale - pages 43 à 46

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

8. Services industriels - pages 47 à 51

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Tableau comparatif - page 52

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, cette page est adoptée.

Bilan comparé au 31 décembre 2022 - page 53

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, cette page est adoptée.

Divers fonds - page 54 à 56

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, ces pages sont adoptées.

Divers engagements hors bilan - pages 57 et 58

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, ces pages sont adoptées.

Je passe aux pages bleues et rappelle que ces pages sont là à titre d'information. Elles n'ont pas à être adoptées. Vous pouvez y apporter vos commentaires ou poser des questions.

Comptes par nature - pages 59 à 62

La parole n'est pas demandée.

Statistique des charges et revenus par nature - page 63

La parole n'est pas demandée.

Les comptes de la STEP - pages 64 à 66

La parole n'est pas demandée.

Evolution comparative des impôts - pages 67 à 70

La parole n'est pas demandée.

Bâtiments locatifs - pages 71 à 76

La parole n'est pas demandée.

Bâtiments administratifs - pages 77 à 86

La parole n'est pas demandée.

Collèges - pages 87 à 89

La parole n'est pas demandée.

Tableau des dépenses d'investissements - pages 90 et 91

La parole n'est pas demandée.

Résumé du compte des investissements - page 92

La parole n'est pas demandée.

Plan des investissements 2023 à 2026 - situation au 31.12.2023 - pages 93 à 104

La parole n'est pas demandée.

Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole par rapport à l'ensemble de la brochure ? Si ce n'est pas le cas, je considère l'examen de la brochure « Comptes 2023 » comme achevé. Cette brochure n'ayant donné lieu à aucune discussion, elle est adoptée telle quelle.

Nous passons maintenant aux Comptes 2023 de la CISTEP.

Je me réfère à l'annexe que nous avons reçue.

Comptes 2023 de la CISTEP

Par rapport à cette annexe, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole n'est pas demandée. Ces comptes sont donc adoptés.

Comptes 2023 - Analyses et commentaires

Nous passons maintenant à la brochure « Comptes 2023 - Analyses et commentaires » qui condense et analyse les chiffres détaillés que nous venons de passer en revue.

Comme pour la brochure précédente, nous allons tout d'abord examiner les pages blanches de cette brochure, chapitre par chapitre. Un chapitre sera adopté d'office si la parole n'est pas demandée. Dans le cas contraire, nous voterons sur l'adoption du chapitre. Quant aux pages bleues de la brochure, elles sont informatives et n'ont pas à être adoptées, mais vous pouvez y apporter vos commentaires.

J'ouvre la discussion sur les pages numérotées en chiffres romains :

Commentaire général - page I - II

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Boucllement des comptes 2023 - page II

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Analyse du résultat des comptes 2023 - pages III et IV

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Emprunts à moyens et longs termes - page V et leur évolution page VI

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Dépenses d'investissements en 2023 - page VII

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Fonds de réserves, fonds divers - page VII

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Effectif du personnel communal fixe - pages VIII à XII

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Effectif du personnel régional - page XIII

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Nous passons aux pages bleues de la brochure. Elles sont aussi présentées à titre d'information, n'ont pas à être adoptées, mais vous pouvez apporter vos commentaires ou poser des questions.

Bilan - pages 1 à 14

La parole n'est pas demandée.

Situation des investissements - pages 15 à 24

La parole n'est pas demandée.

Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation en 2023 - pages 25 à 27

La parole n'est pas demandée.

Comptes 2023 par nature - pages 28 à 34

La parole n'est pas demandée.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen de cette brochure. Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole sur l'ensemble de la brochure ? Ce n'est pas le cas.

L'examen de la brochure « Comptes 2023 - Analyses et commentaires » est achevé. Cette brochure n'a donné lieu à aucune discussion, elle est adoptée telle quelle.

Je vous donne encore la possibilité de vous exprimer sur les conclusions des préavis 12 et 13-2024 auxquelles se sont ralliés respectivement la Commission de gestion et la Commission des finances, comme cela a été rappelé plusieurs fois. Est-ce que la parole est demandée sur ces conclusions ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Nous sommes ainsi arrivés au terme de nos délibérations sur la gestion 2023 et les comptes 2023 et nous pouvons donc procéder au vote final sur les rapports des commissions de gestion et des finances.

La Commission de gestion conclut son rapport en vous invitant à :

1. approuver la gestion de l'exercice 2023 ;
2. donner décharge aux organes responsables.

La Commission des finances conclut son rapport en vous invitant à l'unanimité à :

1. approuver les comptes 2023 et donner décharge aux organes responsables ;
2. approuver les comptes 2023 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne.

Avec les remerciements aux auteurs des rapports transparents, clairs et complets mis à disposition de la Commission et du Conseil communal. Ceci est une citation, qui n'est pas mienne.

Nous allons passer au vote au moyen de votre boîtier électronique.

Acceptez-vous les conclusions des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances ?

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : les conclusions des préavis 12-2024 Gestion 2023 et 13-2024 Comptes 2023 ont été acceptées par 74 oui, 1 non, 6 abstentions.

Au nom du Conseil communal, je remercie la Municipalité, les chefs de services et l'ensemble de l'administration communale pour la qualité du travail effectué et la bonne gestion des affaires de la Commune tout au long de l'année passée en revue, c'est-à-dire l'année 2023. Notre reconnaissance va aussi à la Commission de gestion et à la Commission des finances pour le gros travail accompli durant cette année.

2.9 Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

Le Président :

Vous avez reçu le rapport de la CARI.

M. Charles Edouard Marchand, vous êtes Président de la CARI, souhaitez-vous, depuis votre place, commenter votre rapport ou y apporter des compléments ?
Le geste de M. Marchand est très clair, c'est non.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur le rapport. En revanche, vous pouvez faire part de vos remarques ou poser des questions.
J'ouvre la discussion sur ce rapport.
Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas et nous avons pris acte du rapport et je remercie M. Marchand pour son rapport.

2.10 Rapport d'un délégué du Conseil communal à l'Association de Sécurité Est Lausannois (ASEL)

Le Président :

Vous avez aussi reçu le rapport de notre déléguée, Mme Anne Schranz, voulez-vous, depuis votre place, commenter ou compléter votre rapport ? Ce n'est pas le cas

Nous n'avons pas à nous prononcer sur ce rapport. En revanche, vous pouvez faire part de vos remarques ou poser des questions.
J'ouvre la discussion sur ce rapport.
Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas et nous avons pris acte de ce rapport et je remercie Mme Schranz pour son rapport.

2.11 Rapport d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Le Président :

Là aussi vous avez reçu le rapport de notre déléguée, Mme Evelyne Campiche Ruegg.
Même question pour Mme Campiche Ruegg, voulez-vous, depuis votre place, commenter ou compléter votre rapport ? Ce n'est pas le cas.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur ce rapport. En revanche, vous pouvez faire part de vos remarques ou poser des questions.
J'ouvre la discussion sur ce rapport.
Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas et nous avons pris acte de ce rapport et je remercie Mme Campiche Ruegg pour son rapport.

2.12 Election du Président pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Le Président :

Nous allons maintenant procéder aux élections des membres du Bureau et du Bureau élargi pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

Je vous rappelle que, selon l'accord de répartition des fonctions signé le 2 juin 2021 par tous les chefs de groupes et de partis, la présidence du Conseil pour la période concernée revient à l'Union Pulliérane.

Je prie donc l'Union Pulliérane de présenter une candidature.

M. Kuonen, vous avez la parole, même si on sait déjà ce que vous allez nous dire.

M. Remo KUONEN :

Oui, mais il y a tout de même certaines formes à respecter.

L'Union Pulliérane vous invite à soutenir la candidature de M. Frédéric Bründler pour la présidence de notre Conseil durant la période 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Actuellement, M. Frédéric Bründler est 1^{er} Vice-président. Il est également Président de l'Union Pulliérane, ce qui vous démontre quelle est son implication pour la Commune de Pully et évidemment son implication dans la collectivité, je crois qu'elle n'est plus à démontrer et que tout le monde le connaît déjà fort bien. Nous vous remercions donc très chaleureusement d'avance de soutenir sa candidature pour l'accès au perchoir, comme l'on dit dans ce cas.

(Applaudissements)

Le Président :

Merci, M. Kuonen.

Je dois poser la question à l'Assemblée, est-ce qu'une autre candidature est-elle présentée ? Ce n'est pas le cas, c'est sans surprise et vous l'avez déjà acclamé, M. Frédéric Bründler est élu par acclamation Président du conseil pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Nous l'en félicitons vivement. M. Bründler, souhaitez-vous prendre la parole ?

M. Frédéric BRÜNDLER

Naturellement, M. le Président, cher Olivier.

C'est avec une immense gratitude et une profonde humilité que je me tiens devant vous aujourd'hui, élu en tant que Président du Conseil Communal de notre chère Commune de Pully. Je tiens à exprimer ici mes sincères remerciements pour la confiance que vous m'accordez. C'est un honneur incommensurable de devenir, pour une année, le premier citoyen de notre Commune. Pully qui m'a vue arriver sur ses terres en 2010, Pully qui m'a vu grandir à 50 mètres de ses limites dans le quartier lausannois des Faverges, Pully qui voit ma famille s'épanouir et qui nous offre un cadre de vie à en faire pâlir plus d'un, on s'en rend compte à chaque retour de voyage, merci à toi Pully à qui je promets mon engagement entier pour l'année politique à venir.

Je tiens à saluer ici notre Président, pas encore ancien président, Me Olivier Burnet, dont le leadership éclairé et l'engagement inlassable ont marqué une période de cohésion pour la bonne marche de notre Conseil et de nos débats.

Olivier, tu as su depuis ton perchoir animer ces séances avec humour, efficacité et détermination ! Pour le coup, tu me places la barre bien assez haut pour le saut à la perche que le Conseil vient de me tendre ! J'espère réussir ce saut, mais une vie sans défi c'est une vie brisée, n'est-ce pas ? Je te souhaite un bon retour prochain dans la salle et j'ai eu énormément de plaisir à partager cette année politique avec toi à la tête de notre Bureau. Nous vivons dans une commune riche en histoire et en diversité, où chaque coin de rue, chaque espace vert racontent une partie de notre héritage collectif. En tant que jeune homme passionné par la chose publique, je suis convaincu que notre investissement personnel dans nos institutions ne trouve sa véritable signification seulement lorsqu'il sert à apporter une valeur ajoutée aux personnes qui nous entourent.

Merci à vous Maman et Papa, qui sont là-haut sur la galerie dans le public et que je salue au passage, de m'avoir suivi et appuyé depuis ma plus tendre enfance, dans mes hobbies pas toujours très conformistes, dans mes centres d'intérêts pas toujours de mon âge et d'avoir supporté quelques fois mes caprices ou mon obstination à faire passer des messages, à parler des fois un peu trop fort de grands projets jugés loufoques ou d'avoir perturbé des moments de calme en famille avec déjà des questions sur la politique de laquelle vous vous sentiez bien loin et en étiez très méfiants. En tout cas, merci pour tout, car si je suis là ce soir, c'est grâce à vous !

Mon engagement à vos côtés au conseil sera total. Ensemble, nous veillerons à la bonne marche de nos institutions, à l'animation de notre Conseil, et à faire vivre notre politique avec dynamisme et innovation. Avec les autres membres du Bureau du Conseil, nous travaillerons main dans la main pour que nos travaux soient diligentés au service de nos concitoyens et concitoyennes, reflétant les valeurs de solidarité, de respect et de progrès qui nous sont chères. Il est essentiel que notre Commune soit perçue comme un lieu accueillant, où il fait bon vivre, où chaque individu se sent valorisé et entendu. Pully est une ville qui se démarque par la qualité de son environnement, par ses initiatives culturelles et sociales, et par le dynamisme du limon originel de celle et ceux qui la composent. Ensemble, nous devons continuer à renforcer cette image et à inspirer les générations futures à s'engager pour notre communauté. Et oui, je ne suis là que pour un an, il faut préparer les vocations futures, la politique doit inspirer, parler et donner envie aux jeunes, aux nouvelles générations montantes de s'engager concrètement pour la communauté. J'entends souvent parler des jeunes comme si la nouvelle génération était un peu à la traîne en matière de dynamisme, rivés sur leur téléphones portables ou cloués derrière un écran, à ne rien faire. Mais, n'oublions pas que l'ennui et la procrastination touchent tous les âges et toutes les couches de la population, ce mal presque invisible a toujours existé, d'ailleurs, à travers les temps et les âges, il a simplement pris des formes différentes. A nous de nous montrer inspirants, exemplaires, savoir capter l'attention, savoir écouter, savoir valoriser l'initiative, l'esprit d'entreprendre qui se cache derrière chaque individu, derrière chaque jeune. Par l'agrégation d'efforts collectifs on peut démultiplier nos résultats ; mais pour cela, il faut un plan, une organisation, des intentions, un objectif. Soyons les guides de l'excellence et soyons ensemble les émulateurs des talents de demain. Nos sociétés locales, nos sociétés sportives et culturelles sont les grands témoins de l'émulation positive qui émerge de nos nouvelles générations, elles sont aussi la preuve que le transfert de connaissances et de compétences passe par une cohésion comprenant les échanges intergénérationnels de qualité.

Nous vivons une époque charnière dans notre civilisation, sans jeter du pessimisme dans l'air, mais gardant la réalité et la vérité devant nos yeux, nous vivons sur le plan géographique et politique des événements d'une gravité extrême, sur notre propre continent. Nous ne pouvons rester insensibles à ce qui se passe, c'est pour cela que je tenais à vous partager quelques messages d'espoir, d'optimisme et de paix, face au retour de l'horreur, du feu, du déchirement et de la mort non loin de chez nous. Il est essentiel de rappeler l'importance de la paix, de l'espoir et de la neutralité qui caractérisent notre nation. Nous, Suisses, nous avons toujours prôné le dialogue, la compréhension mutuelle et la résolution pacifique des conflits. C'est dans cet esprit que je m'adresse à vous, avec la conviction que notre voix peut être un phare de stabilité et de réconfort. La neutralité, que nous chérissons tant, n'est pas synonyme d'indifférence. Au contraire, elle reflète notre engagement à rester un espace de médiation et de coopération, où les portes sont toujours ouvertes pour le dialogue. Face aux tensions actuelles, nous devons redoubler d'efforts et promouvoir la communication et la négociation, dans l'espoir de voir se dessiner un avenir plus serein et harmonieux.

Notre histoire nous a enseigné la valeur de la paix. C'est un trésor fragile, que nous devons protéger avec bienveillance et détermination. Chacun de nous, à son échelle, peut être un artisan de paix en cultivant l'empathie, la compréhension et le respect envers les autres, cela à n'importe quel échelon. En ces temps d'incertitude, gardons espoir. Espérons un monde où les différences se transforment en richesse, où les conflits se résolvent par la parole et non par la violence et croyons en la capacité de l'humanité à surmonter les épreuves et à construire des ponts plutôt que des murs.

« Pax est tranquillitas ordinis ». Je vous invite toutes et tous à continuer de porter haut les valeurs de paix, de la neutralité et avec espoir. Ensemble, montrons que même dans les périodes les plus sombres, la lumière peut briller et guider nos pas vers des jours meilleurs. En tant que nouveau président de notre hémicycle, je m'engage à être à l'écoute de chacun et chacune d'entre vous, à promouvoir un dialogue constructif et à présider cette Assemblée dans l'intérêt supérieur de notre Commune et de nos institutions. Ensemble, faisons de Pully un exemple de cohésion et de bien-être, une commune où chaque projet est porté par une vision claire et ambitieuse pour l'avenir, je compte sur chacun et chacune d'entre vous. Et, comme le disait Napoleon Hill, un célèbre auteur américain à succès et qui étudia de près la vie de personnes influentes, notamment du monde politique et économique :

« La grande réussite n'est jamais le fruit du hasard ; elle est le résultat d'une vision claire, d'un effort persistant, et d'un désir ardent ». Appliquons cette sagesse à notre politique pour bâtir une économie forte et juste, il faut que chaque individu soit animé par la détermination et le dévouement à servir le bien commun.

Merci à ma famille politique, l'Union Pulliérane, pour m'avoir pressenti et proposé pour occuper cette place, c'est avec un grand honneur et une profonde reconnaissance que j'ai accepté de m'engager dans l'aventure du « Bureau » qui m'a conduit à me tenir devant vous ce soir. Je compte également sur la parfaite cohésion et le précieux travail d'équipe du Bureau dans sa totalité et avec l'ensemble des rôles singuliers et indispensables qui le composent. Sans notre secrétaire, sans nos scrutatrices et scrutateurs, suppléants ou pas, sans nos vice-présidents, premier et second, nous ne faisons rien. Et je n'allais quand même pas oublier la collaboration étroite et indispensable avec la Municipalité, son administration, son secrétaire Municipal, ses chefs de service et toutes les personnes qui de près et de loin permettent la tenue de ce Conseil, les huissiers, la régie etc. J'oublie sûrement plein de monde, je m'en excuse, mais je pense à vous et je vous salue, merci d'être là, merci pour votre travail et je me réjouis de contribuer à vivre cette année politique avec vous toutes tous ! Merci encore pour votre confiance et ensemble, faisons bouger Pully avec passion et dévouement, vive Pully et vive notre Conseil Communal !
Merci pour votre attention et votre confiance.

(Applaudissements)

Le Président :

Merci Fred, merci pour tes propos, je me réjouis déjà de te voir présider ce Conseil.

2.13 Election du 1^{er} Président pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Le Président :

Selon le même accord, auquel je faisais référence tout à l'heure, ce poste revient aux Vert'libéraux.

Je prie donc le groupe Vert'libéral de présenter une candidature.

Mme Lude, vous avez la parole.

Mme Nathalie LUDE :

Au nom du groupe Vert'libéral, nous vous communiquons que nous souhaitons continuer dans la continuité et vous remercions de soutenir la candidature de M. Patrick du Bois au poste de 1^{er} Vice-président pour la période 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Le Président :

Je pose la même question, pro forma, y a-t-il une autre candidature pour ce poste ? Ce n'est pas le cas.

M. Patrick du Bois est élu tacitement 1^{er} Vice-président du Conseil pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 et nous l'en félicitons vivement.

(Applaudissements)

2.14 Election du 2^{ème} Vice-président pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Le Président :

Toujours selon le même accord, ce poste revient au Parti Socialiste.

Je prie donc le Groupe Socialiste de présenter une candidature.

Mme Odile Cuénoud Gonzalez vous avez la parole.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ :

Le Parti Socialiste a l'immense plaisir de présenter pour cette candidature, ce poste de 2^{ème} Vice-président, M. Yassin Nour. M. Nour est conseiller communal depuis plus de 10 ans, il connaît déjà bien les tâches et le fonctionnement du Bureau pour participer religieusement tous les dimanches de votation au dépouillement depuis de nombreuses années. Il sera donc d'un soutien indéniable pour le futur président et le 1^{er} Vice-Président. Je vous remercie donc d'accueillir favorablement sa candidature.

Le Président :

Toujours la même question, y a-t-il une autre candidature pour ce poste ? Ce n'est pas le cas.

M. Yassin Nour est élu tacitement 2^{ème} Vice-président du Conseil pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 et nous l'en félicitons vivement.

(Applaudissements)

2.15 Election de deux scrutateurs pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Le Président :

Je rappelle que selon l'art. 11, al. 3, les deux scrutateurs ne sont pas immédiatement rééligibles à la même fonction. Selon l'accord de répartition des fonctions déjà évoqué, les fonctions de scrutateurs pour la période concernée reviennent respectivement aux Vert·e·s, et à l'UDC. Je prie donc ces 2 groupes de présenter leur candidat.

Je passe d'abord la parole au groupe des Vert·e·s. M. Simos vous avez la parole.

M. Dimitri SIMOS :

Le groupe des Vert·e·s. a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Carinne Domingos au poste de 1^{ère} scrutatrice. Présidente des Verts de Pully, Présidente des Vert·e·s. de Lavaux-Oron, Mme Domingos est quelqu'un qui compte au sein de notre

mouvement et compter c'est d'ailleurs sa spécialité, si on voit avec quelle dextérité elle a dompté le système de vote électronique. Nous vous remercions de faire bon accueil à sa candidature.

Le Président :

Je prie le groupe UDC de nous proposer leur candidat.

M. Yersin, vous avez la parole.

M. Bertrand YERSIN :

Nous proposons que Leonardo Kardum, actuellement scrutateur suppléant, devienne scrutateur, point !

Le Président :

Y aurait-il d'autres candidatures à présenter ? Ce n'est pas le cas.

Mme Carinne Domingos et M. Leonardo Kardum sont élus 1^{ère} scrutatrice et 2^{ème} scrutateur pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

(Applaudissements)

2.16 Election de deux scrutateurs suppléants pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025

Le Président :

Selon l'accord de répartition des fonctions déjà évoqué, les fonctions de scrutateurs suppléants pour la période concernée reviennent respectivement au groupe PLR et à l'Union Pulliérane,

Le poste de 1^{er} scrutateur suppléant revient au groupe PLR.

Je prie le groupe PLR de nous présenter leur candidat.

M. Fague vous avez la parole.

M. Sébastien FAGUE :

Le groupe PLR a le grand plaisir de vous présenter la candidature de Mme Nathalie Bernheim à ce poste, elle est actuellement déjà membre du Bureau, cela lui permettra de revenir pour une année supplémentaire et je vous invite à soutenir sa candidature.

Le Président :

Le poste de 2^{ème} scrutateur suppléant revient à l'UP.

J'invite ce groupe à présenter leur candidat. M. Kuonen vous avez la parole.

M. Remo KUONEN :

L'Union Pulliérane a le grand plaisir de vous présenter la candidature de Sébastien Levy au poste de 2^{ème} scrutateur suppléant. M. Lévy est un spécialiste en matière de prévention des dangers naturels, il sera donc peut-être utile au Bureau ! Merci d'appuyer sa candidature.

Le Président :

Y aurait-il d'autres candidatures à présenter ? Ce n'est pas le cas.

Mme Nathalie Bernheim et M. Sébastien Lévy sont élus 1^{ère} scrutatrice suppléante et 2^{ème} scrutateur suppléant pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

(Applaudissements)

2.17 Propositions individuelles

2.17.1 Postulat 04-2024

1) Postulat 04-2024 « Moratoire communal sur l'introduction de nouvelles zones 30 km/h » de M. Sébastien Fague pour le groupe PLR

M. Fague a décidé de transformer ce qui était au départ une motion en postulat.

Ce postulat respecte le délai réglementaire de 7 jours pour pouvoir être traité aujourd'hui conformément à l'art 67 al.1 de notre règlement.

La procédure sera donc la suivante : nous entendrons successivement l'auteur du postulat, puis la Municipalité, puis enfin le président sur la proposition, comme le veut l'article 68 al.1 de notre règlement.

Nous aurons ensuite à nous pencher sur la recevabilité formelle du postulat. Nous passerons ensuite à la discussion et au vote. A cet égard, je constate que le postulant a déjà choisi de le prendre immédiatement en considération et de le renvoyer à la Municipalité, avec une procédure de vote classique à la majorité.

J'invite donc M. Fague à présenter son postulat, M Fague vous avez la parole.

M. Sébastien FAGUE :

Dans les conclusions, je rajouterai quelque chose à ce que vous venez de dire, cela sera peut-être plus clair pour le vote tout à l'heure. Comme cela a été rappelé par notre Président, la motion déposée se transforme en postulat et ainsi le terme de motion est à remplacer par postulat dans le texte qui vous a été transmis.

Son intention et son contenu reste les mêmes. A savoir à demander à ce qu'un moratoire sur l'introduction de nouvelles zones 30 km/h se mette en place pour notre territoire communal. Le titre de ce postulat est un peu réducteur et je me permets donc ici de souligner de manière synthétique deux éléments du contenu que vous avez déjà lu :

Premièrement, il s'agit principalement dans le contexte législatif actuel, où le Parlement fédéral est entrain de légiférer sur la question, de pouvoir maintenir le 50 km/h sur les routes de traversée des localités de jour comme de nuit, afin de ne pas se mettre en porte-à-faux avec ce qui sera décidé à Berne. Et donc urgent d'attendre, surtout dans le contexte pullièran actuel où bon nombre de préavis portant sur les aménagements du centre, les traversées de la ville sont au programme, il est donc important de ne pas faire des allers-retours dans cette perspective.

Deuxièmement, le texte du postulat tient bien entendu compte des zones résidentielles et de périphérie où nous restons attachés à la sécurité et à la cohabitation de tous les usagers et pour lesquelles il devra rester toujours possible de créer de nouvelles zones 30 km/h, si nécessaire. Une exception est formulée dans le texte à ce propos.

Ainsi en modifiant le texte de la motion en postulat, mais en gardant le fond, le groupe PLR vous recommande de renvoyer le postulat à une commission chargée de préavis. J'ai changé cette formule pour que cela soit plutôt une commission qui préavise, en invoquant l'art. 68 de notre règlement et j'espère que je serai suivi par ce Conseil. Merci de votre attention.

Le Président :

Je passe maintenant la parole à la Municipalité, M. le Syndic, est-ce que vous voulez prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je me bornerai pour ma part à m'exprimer sur la recevabilité formelle de ce postulat sur laquelle votre conseil doit se pencher selon l'art 67 al. 3 et 4. Il est selon moi recevable

dans la mesure où il satisfait à toutes les exigences de forme et de fond d'un postulat en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.

J'ouvre donc la discussion sur la recevabilité de ce postulat conformément aux articles que je viens de rappeler. En l'absence de discussion, ce postulat sera considéré comme recevable sur le plan formel.

Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, il est considéré comme recevable sur le plan formel. Le postulant- il y a donc un changement - demande le renvoi du postulat à une commission, chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres présents le demande. La procédure de vote est différente.

J'ouvre maintenant la discussion sur le postulat.

M. Frédéric BRÜNDLER :

Le moratoire sur l'introduction de nouvelles zones 30 km/h dans notre Commune, tel que proposé par le postulat proposé par le PLR, qui tout d'abord a commencé par une motion au Conseil National, aux Etats, au Grand Conseil vaudois et à présent dans la plus grande partie des communes de notre canton, à notre tour ce soir.

Depuis quelques années, la réduction de la vitesse à 30 km/h, particulièrement la nuit, est un sujet de grande préoccupation publique. Nous avons toutes et tous suivi les débats au Grand Conseil ainsi que les décisions des Chambres fédérales, notamment l'acceptation de la motion « Consolider la hiérarchie du réseau routier à l'intérieur comme à l'extérieur des localités » du conseiller national Peter Schilliger. Cette dernière motion pourrait avoir un impact sur l'établissement de nouvelles zones 30 km/h dans notre pays, menaçant de rendre certaines zones existantes non conformes au droit fédéral et spoliant au passage passablement de prérogatives locales aux communes de notre pays.

Face à ces enjeux, il nous est demandé d'adopter un moratoire communal sur l'introduction de nouvelles zones 30 km/h jusqu'à ce que les chambres fédérales finissent par légiférer, arriver avec un projet de loi et si cette proposition peut sembler pragmatique à première vue, je souhaite aujourd'hui exposer les raisons pour lesquelles je m'oppose fermement à ce moratoire et je vous invite à classer ce postulat.

Tout d'abord, la sécurité routière doit rester notre priorité absolue. Les études montrent que la réduction de la vitesse à 30 km/h diminue significativement les risques d'accidents graves et mortels, surtout dans les zones urbaines et à proximité des écoles. En imposant un moratoire, nous risquons de retarder la mise en place de telles mesures cruciales pour la protection de nos concitoyennes et concitoyens, en particulier les plus vulnérables

Ensuite, la mise en place de zones 30 km/h contribue à améliorer la qualité de vie de nos habitantes et habitants. Réduire la vitesse dans certaines zones permet de diminuer le bruit, ce qui va dans le sens des prérogatives fédérales en matière de protection contre le bruit, rendant par la même occasion notre Commune plus agréable à vivre. Cela renforce également le sentiment de sécurité et encourage les modes de transport actif comme la marche à pied, le vélo, contribuant ainsi à un report de mobilité plus durable.

Il est également important de considérer l'autonomie communale. Chaque commune connaît ses spécificités et ses besoins particuliers. Un moratoire imposé au niveau communal pourrait limiter notre capacité à répondre de manière adéquate et rapide aux besoins locaux en matière de sécurité et de qualité de vie. Nous devons préserver notre droit de décider ce qui est le mieux pour notre Commune, en fonction de nos propres évaluations et priorités.

L'augmentation des coûts inutiles engendrés par l'introduction, puis la suppression de zones 30 km/h ne doit pas nous faire oublier l'objectif premier de ces mesures : la sécurité, la protection contre le bruit et le bien-être de nos citoyennes et concitoyens. C'est un investissement en faveur de la sécurité et de la qualité de vie que l'on fait par la même occasion.

Je vous invite à présent à vous pencher sur les faits et des données intangibles.

Première question : qui a déposé la motion au Conseil National ? Il s'agit du conseiller national Peter Schilliger du groupe PLR, qui habite dans une petite impasse résidentielle de 80 m de long, dans laquelle il n'est pas possible de croiser deux voitures, même à 30 km/h. Quand on creuse un peu plus au niveau de ses intérêts, 21 mandats rémunérés, conseil d'administration, conseil de direction, jusque-là c'est normal, conseil de fondation, deux ont retenu mon attention :

- 1) Touring Club Schweiz (TCS) - Membre du Conseil d'Administration
- 2) Touring Club Schweiz (TCS) Sektion Waldstätte, qui comprend les cantons de Lucerne, Niewald et Obwald.

Et voilà c'est le « fameux » TCS qui s'invite dans le débat, le TCS connu pour ses assurances aux programmes alléchants, ses dépannages en Suisse et en Europe, le sauveur de l'automobiliste en rade, des familles qui partent en vacances couverts par le précieux livret ETI, mais derrière ces belles images, il faut plonger la main invisible dans le liquide révélateur qui nous livre une toute autre image : avec une bonne dose de greenwashing, le TCS se profile en public comme multimodal, l'ami des cyclistes, l'ami des pendulaires qui met en place des solutions proposant les vélo cargos que j'utilise d'ailleurs volontiers, mais c'est aussi l'association qui bloque certains projets de modération de trafic, de mobilité douce, hache de guerre déterrée à Genève avec des oppositions massives à certains projets ou encore d'autres exemples de projets à travers tout notre pays.

Ouvrez les yeux mes chères et chers collègues, regardez en face le visage grimaçant du lobby de la bagnole qui plein de bonnes intentions vous tend la perche du soi-disant bon sens de la hiérarchie routière, mais à qui ne profite pas toujours le crime ? Certainement pas à M. Schilliger bien à l'abri dans son nid douillet dans une impasse sans trafic, dans une belle bourgade du canton de Lucerne.

Parlons plutôt de nos concitoyennes et concitoyens, à qui nous souhaitons faire subir ce moratoire. A Pully, les personnes qui habitent le long des grands axes routier, ce que l'on peut appeler les axes à orientation de trafic comme avenues de Reigner, C.-F. Ramuz, Lavaux, Général-Guisan, boulevard de la Forêt, si on prend un petit spectre 100 mètres autour, on a à peu près 8'500 habitants qui se situent dans ces territoires-là, c'est 45% des habitants et habitantes à qui on pourra aller dire, on fait un moratoire et que leur qualité de vie peut attendre par rapport aux orientations du TCS et du Conseil national et qui leur disent qu'il est urgent d'attendre. Je rappelle ici quand même que le passage au 30 km/h de nuit, c'est 3 dB de moins, ce qui donne une réduction de la moitié du trafic automobile. Bonne nuit chers et chères Puillérans et Pulliérans, vos nuits seront courtes, à 50 km/h, un peu comme certaines idées qui circulent.

N'oublions pas non plus les arrêtés du Tribunal Fédéral concernant l'assainissement du bruit routier, de mémoire 4 dB au total. Le jugement du Tribunal Fédéral clé concernant la Grabenstrasse à Zug qui est maintenant limitée à 30 km/h toute la journée et qui pourtant est un axe reconnu d'orientation de trafic, mais la protection du voisinage contre le bruit a été reconnu d'intérêt supérieur par le TF et les riverains se sont battus pour ça, dans un canton pourtant à forte majorité Die Mitte, FDP, die Liberalen, etc., comme quoi le bruit n'a pas de couleur politique.

Bien que je comprenne les préoccupations techniques soulevées par ce postulat, je crois fermement que nous devons rester engagés dans la promotion d'une mobilité sûre, durable et agréable pour tous. Donc, je vous invite à voter pour le classement de ce postulat et continuons à travailler ensemble pour faire de Pully un modèle de sécurité, de qualité de vie et d'autonomie communale. Merci de votre attention.

Le Président :

Merci, M. Bründler, certaines mauvaises langues pourraient penser que vous profitez de pouvoir encore vous exprimer librement, parce que vous ne pourrez plus le faire pendant une année. Pardons, pour la plaisanterie.

La discussion continue.

M. Nicolas LEUBA demande la parole :

Mon préopinant a parlé de la jeunesse tout à l'heure et d'erreurs possibles par rapport à l'appréciation de la situation. Je regrette qu'on puisse être affirmatif sur des choses aussi fausses, partant d'un postulat qui va pour l'intérêt de la Commune et pas pour l'intérêt de la nation. J'ai parfois l'impression que l'on mélange les sujets et les classifications dans l'ordre des priorités pour les routes. Personne n'est contre le 30 km/h actuellement disposé à Pully, ni les zones de rencontre, tout le monde est conscient de l'importance de la sécurité. Cependant aller au-delà de tout ça avec de telles affirmations, je me dois de vous dire que, j'affirme mes intérêts, je fais partie de cet horrible lobby de l'automobile, mais qui développe aussi des projets de voitures intelligentes qui permettront de se déplacer à 50 km/h et surtout, surtout nous avons soutenu, nous le PLR, le bus à haut niveau de service.

Alors le bus à haut niveau de service à 30 km/h ne tient plus ses promesses, nous le savons pertinemment, tant qu'il n'est pas en site propre. Et tant qu'il y aura une intégration des transports publics, qui devront respecter les cadences et qui ira dans le sens du plus grand nombre, nous devons respecter la hiérarchie des réseaux routiers. C'est pour cela que, ne nous précipitons pas, ne prenons pas de décisions qui vont contre les décisions du Conseil national, soutenant à terme, certes le développement d'un Pully harmonieux, d'un Pully tranquillisé, c'est surtout pour un Pully sécurisé l'objectif de tous. Je vous invite à soutenir ce que le PLR vous présente aujourd'hui. Merci beaucoup.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Le groupe des Vert·e·s est surpris que des conseillers nationaux d'abord et des députés ensuite, s'agitent autour de mesures d'aménagement qui relèvent des compétences communales. Qu'est-il donc arrivé au groupe PLR de Pully, qui d'habitude est si jaloux et à raison, de l'autonomie communale, pour qu'il reprenne sans se questionner les harangues de parlementaires fédéraux désœuvrés.

L'abaissement de la vitesse à 30 km/h. est d'abord une sécurité vis-à-vis des mobilités vulnérables, en premier lieu, nos enfants.

Alors qu'une centaine de parents viennent de déposer une pétition, M. Duvoisin, laissez-moi parler, alors qu'une centaine de parents viennent de déposer une pétition pour que les cheminements piétons soient plus sûrs pour leurs enfants, le groupe PLR lui souhaite, qu'on débrie sur le même sujet. Voilà une thématique hors d'âge et des préoccupations bien loin de celles des citoyens, qui nous est proposée ce soir. Alors perplexes, circonspects, sidérés, dubitatifs, le groupe des Vert·e·s vous invitent à refuser en bloc ce postulat et à le renvoyer fissa dans les limbes du classement sans suite. Merci.

Mme Karine HIRSCH-LORENZ demande la parole :

J'entends juste qu'on doit protéger les jeunes la nuit, pour ma part, mes enfants sont au lit, ils dorment, ils ne vont pas en boîte de nuit. Je ne sais pas de quels jeunes vous parlez, mais en tout cas pas des enfants.

M. Yannick KLEIN demande la parole :

Je pense qu'il est important de rappeler que l'objectif du 30 km/h, c'est de réduire les accidents sur la route. Selon le BPA, si l'ensemble des communes adoptaient cette approche, 20 décès seraient évités chaque année et 640 blessés graves ne seraient sans doute pas hospitalisés. Donc, je pense qu'il est important de garder ça à l'esprit et d'essayer de comprendre quels sont les objectifs du 30 km/h, cela n'est pas pénalisé les automobilistes, c'est juste de sécuriser les plus vulnérables dans nos rues.

Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :

J'ai entendu à plusieurs reprises parler de sécurité, de sécurité, de sécurité. Je rappelle que la limitation généralisée à 30 km/h en ville peut elle aussi engendrer des risques pour la sécurité, notamment en causant l'absence de différenciations entre les routes principales et secondaires. En uniformisant les vitesses à 30 km/h, la distinction entre les axes de transit majeurs et les rues résidentielles ou secondaires peuvent s'estomper, ce qui peut perturber la hiérarchie naturelle du réseau, le transfert de trafic vers les rues secondaires conduit les personnes conductrices cherchant à éviter les ralentissements sur les routes principales à utiliser d'avantage les petites rues, ce qui augmente le trafic dans des zones qui initialement et avec sens, étaient plus calmes et résidentielles. Cela peut entraîner une hausse du bruit, de la pollution et des risques pour les piétons et les cyclistes dans ces rues-là. Donc, on peut utiliser l'argument de la sécurité, mais il faut essayer de l'utiliser des deux côtés également.

M. Pierre ZAPPELLI demande la parole :

Je n'ai pas aimé les interventions dans la mesure où elles contiennent des thèmes dénigrants et dépréciatifs sur certains parlementaires, que cela soit les nôtres ou que cela soit ceux au niveau fédéral. L'objet de ce postulat n'est pas de discuter du bien-fondé ou non des 30 km/h, on verra bien, mais c'est de demander qu'on évite des démarches inutiles. Il y a déjà des zones de 30 km/h chez nous, on les apprécie, on les respecte, je vis principalement à l'avenue des Collèges qui est une rue à 30 km/h et heureusement que c'est à 30 km/h, je ne contesterai jamais qu'un chemin, une route à faible circulation et avec habitations soit limitée à 30 km/h. Par contre, dans des routes à forte circulation, de communication, cette vitesse n'est peut-être pas justifiée. Nous avons un parlement fédéral qui a été qualifié de désœuvré par certains, ce sont des mots désagréables et inutiles, de dénigrer des gens, M. Simos, pour faire passer un message.

Donc, le seul objectif de ce postulat, c'est de demander de ne pas prendre de mesure avant que ne soient connues les décisions prises au niveau fédéral et nous verrons bien. Merci beaucoup.

M. David CONTINI demande la parole :

Vouloir attendre avant de mettre en œuvre des mesures 30 km/h va justement à l'encontre de la volonté du droit fédéral, du législateur fédéral. En 2023, en janvier, l'ordonnance sur la signalisation routière a été modifiée justement pour ne plus avoir besoin de faire des expertises, pour pouvoir adopter des zones de rencontre et des zones 30 km/h.

C'est donc la volonté du fédéral qui prime sur le communal et le cantonal, de vouloir faciliter pour les municipalités d'adopter des zones 30 km/heure et de rencontre. Il y a une directive qui a été adoptée en janvier 2023 par l'Etat de Vaud, qui s'appelle directive

sur la mise en place des zones 30 km/h et des zones de rencontre, qui donnent les bases légales, les références, les procédures à suivre lorsqu'une Municipalité souhaite instaurer une zone 30 et une zone de rencontre. C'est donc un objectif qui est prévu par le droit fédérale.

Alors oui, je conçois, rouler à 30 la nuit, quand il n'y a pas un chat, c'est pénible, c'est frustrant, quand on rentre, on traverse Lausanne d'ouest en est, on est content d'arriver à Pully et de lâcher les gaz et de pouvoir rouler à 50, mais ce petit plaisir va au détriment des intérêts communs, du bien public, de la protection de la santé de ceux qui dorment et pour la journée, également de la sécurité, comme cela a déjà été évoqué par mes collègues. J'aimerais encore rappeler une chose, en 1980, le Conseil Fédéral a fixé pour la première fois une limite d'alcoolémie de 0,8 pour mille. Il a introduit l'obligation d'équiper les voitures de ceintures de sécurité. Aujourd'hui qui roule encore sans ceinture ? En 1980, les gens n'avaient pas le réflexe de mettre la ceinture. En 1977, la limite était de 60 km/h en ville et les gens ont râlé quand c'est passé à 50. C'est normal. Chaque transition, chaque passage nouveau, vers une nouvelle limite crée des crispations, crée une difficulté, mais ces changements sont là pour le mieux vivre ensemble et le bien commun. Pour ces différentes raisons, je vous invite à classer ce postulat. Merci.

Le Président :

Je vous rappelle qu'il suffit d'un cinquième de notre Assemblée, pour en débattre comme vous avez commencé à le faire, en commission c'est peut-être là que ce débat devrait avoir lieu. Est-ce que quelqu'un voudrait encore intervenir, avant que nous ne passions au vote pour savoir quel est le sort de ce postulat ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons voter avec le boîtier de vote. Je rappelle que nous sommes 81 présents, un cinquième en bonne arithmétique, cela fait 16,2, il faut donc 17 personnes pour que le postulat soit renvoyé à une commission, ce n'est donc pas la majorité ordinaire, je le précise pour éviter des fausses joies ou des fausses déceptions.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : il y a 37 oui, le nombre de 17 est bien atteint, le postulat est donc renvoyé à une commission pour étude et rapport.

2.17.2 Interpellation « Travaux de réfection du Pont de Chenaule »
de M. Bertrand Yersin

Le Président :

Conformément à l'art. 70 de notre règlement, cette interpellation sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres de notre Assemblée. Je prie celles et ceux qui soutiennent cette interpellation de le manifester en levant leur carton orange. Ce nombre est manifestement atteint. M. Yersin vous avez la parole.

M. Bertrand YERSIN :

Début juin, un tout-ménage de la Confédération de l'Office fédéral des routes, a été distribué aux habitants de Pully, en tout cas de Pully-Nord, qui nous informait de la fermeture du Pont de Chenaule enjambant l'autoroute, du 10 juin 2024 à fin novembre 2024, 5 mois, résultant en la fermeture de l'axe de transit entre la Route de Belmont et les Monts de Pully via la Route de Chenaule.

Cette information confirmait celle donnée oralement par M. le Municipal Marc Zolliker, en mentionnant également, dans le tout-ménage, que ces travaux seraient suivis par un renouvellement des infrastructures concernant la Route de Chenaule. M. Zolliker avait

mentionné que la fermeture de cette route durerait environ jusqu'à fin novembre 2025, ce qui n'est pas précisé dans le tout-ménage précédemment mentionné.

Compte tenu de ces informations, je me permets de vous poser les questions suivantes :

- 1) Les travaux de réfection du Pont de Chenaule dureront environ 6 mois. Pourquoi les travaux relatifs aux infrastructures de la Route de Chenaule n'ont-ils pas été programmés pendant la même période, y compris l'obtention des crédits nécessaires à ces travaux, résultant en conséquence en la fermeture de cet axe routier pour une période de 18 mois ?
- 2) Les travaux sur la route de Chenaule eux-mêmes. Ces travaux prévoient-ils un discret élargissement des 2 zones de croisement à haut risque, et si ce n'est pas le cas, pourquoi, et si ces 2 zones seront-elles équipées de panneaux routiers indiquant la priorité aux véhicules se déplaçant dans le sens de la montée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ?

Je vous remercie pour les réponses qui seront données à ces deux questions. Merci.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal demande la parole :

Je vais me permettre de répondre ce soir déjà, car cette interpellation s'apparente plus à une simple question et que la réponse est simple. Je remercie M. le Conseiller Yersin de nous avoir transmis ses questions en fin de semaine passée déjà.

En préambule j'aimerais tout d'abord préciser quelques éléments de calendrier, puisque j'ai probablement été mal compris. Effectivement, les travaux de l'Office fédéral des routes vont s'achever fin novembre 2024 ou dans le courant du mois de novembre 2024. Idéalement, les travaux communaux seront réalisés immédiatement après ceux-ci, mais pour une durée de 8 à 10 mois, uniquement jusqu'à l'été 2025, pas jusqu'en novembre 2025.

Pour répondre à la première question de M. le Conseiller Yersin, une réalisation des travaux sur la route de la Chenaule en parallèle à ceux de l'OFROU n'est malheureusement pas possible. En effet, le remplacement du pont, du passage supérieur sur l'autoroute, nécessite pour les travaux, un accès au nord et au sud, donc également par un accès par la route de la Chenaule. Cette façon de faire d'ailleurs permettra de conserver un accès durant les travaux de l'OFROU et également après, par le nord, au cimetière des Monts-de-Pully et au parking du parcours Vitax, ceci durant toute la durée des travaux.

Concernant la deuxième question, les travaux prévoient effectivement un élargissement très ponctuel de la chaussée en plusieurs points ainsi que le passage du statut de chemin situé sur domaine privé communal à celui de route en domaine public.

J'aimerais encore préciser à toutes fins utiles que votre Conseil recevra de toute manière toutes les informations nécessaires au vote d'un crédit d'ouvrage par l'intermédiaire d'un préavis municipal, qui sera présenté à votre Conseil lors de la séance du 25 septembre prochain.

J'espère ainsi avoir répondu à l'interpellation ou aux questions de M. le Conseiller Yersin et je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Je vois que M. Yersin opine du chef, il semble donc satisfait.

2.17.3 Interpellation « Diète postale à marche forcée - Stop ! »

de M. Yassin Nour

Là aussi, cette interpellation sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres. Visiblement, vu le nombre de cartons orange, on y est largement.

M. Nour vous avez la parole.

M. Yassin NOUR :

La Poste a annoncé mercredi 29 mai la fermeture de quelque 170 filiales qu'elle exploite elle-même. Une décision qui impactera la population ainsi que le personnel du géant jaune. Dans notre Commune, nous avons déjà perdu le guichet des CFF qui offrait un service important à la population et ce alors que peu d'entre-nous auraient imaginé cela il y a quinze ans. Si aujourd'hui il paraît peu envisageable que notre poste locale disparaisse, le destin du guichet des CFF doit nous rappeler que ce genre de choses est tout à fait possible. Lieu de service public, lieu social, les offices et filiales de la Poste sont essentiels à la vie villageoise comme à la vie urbaine. La Poste remplit ainsi une mission de service public essentiel. Malheureusement, ces dernières années, la Poste n'a jamais cessé de réduire les horaires des offices, supprimer des offices postaux ou les transformer en filiales, dont l'existence est menacée.

En outre, l'ordonnance sur la Poste indique notamment que « le réseau d'offices de poste et d'agences postales doit être conçu de telle sorte que 90 % de la population résidente permanente d'un canton puisse accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes. Si la Poste propose un service à domicile, l'accessibilité doit être assurée en 30 minutes pour les ménages concernés. Elle demande aussi de consulter les communes concernées en cas de projet de suppression d'un office ou d'une agence. En cas de désaccord, les communes peuvent saisir la PostCom dans les 30 jours suivant la communication de la décision de la Poste. Je souhaite donc que la Municipalité réponde aux questions suivantes :

- 1) La Municipalité a-t-elle connaissance de mise en danger de notre office postal ?
- 2) La Municipalité est-elle actuellement en contact avec la Poste quant à l'avenir de celui-ci ?
- 3) En cas d'annonce de fermeture de celui-ci, la Municipalité est-elle prête à s'y opposer, comme l'autorise l'article 34 de l'ordonnance sur la Poste ?
- 4) Le cas échéant, la Municipalité est-elle prête à saisir la PostCom en cas de nécessité ?
- 5) Si une agence postale est menacée en cas de renoncement d'un commerce de poursuivre une collaboration avec la Poste, en raison d'une fermeture de commerce, d'une contrainte de place ou d'une rémunération insuffisante par exemple, la Commune pourrait-elle envisager d'intégrer des services postaux dans son administration ? La Municipalité serait-elle prête à analyser cette opportunité ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra apporter à mes questions

Le Président :

Je me tourne vers la Municipalité pour savoir ce qu'il en est ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

La Municipalité répondra lors de votre prochaine séance.

2.17.4 Interpellation à propos de l'augmentation des loyers aux Boverattes
de Mme Pauline Tafelmacher

Le Président, là encore cette interpellation sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres. Il y a manifestement beaucoup plus de cartons orange.
Mme Tafelmacher vous avez la parole.

Mme Pauline TAFELMACHER :

Vous savez que les locataires des Boverattes, dont plusieurs habitants sont présents ce soir, ont tout récemment reçu une augmentation de loyer de 8,82 %, ce qui représente environ CHF 200.00 de plus par mois pour un appartement familial, soit un 13^{ème} loyer annuel !

Le Parti Socialiste est choqué par cette hausse qui intervient à peine 4 ans après l’emménagement des premiers locataires, et qui répercute froidement une augmentation de 0,5% du taux hypothécaire, sachant qu’aucun investissement ni aucune rénovation n’a été réalisé. Ce n’était clairement pas l’état d’esprit conçu par la Commune pour ce quartier destiné aux familles, aux étudiants et aux seniors de la classe moyenne. Nous sommes d’autant plus choqués que La Vaudoise a déjà bénéficié d’une marge de rendement supplémentaire entre 2020 et 2023, sachant que le taux était alors de 1,25 % alors que les loyers initiaux ont été fixés en 2017 selon un taux de 1,5 %. On peut encore mentionner que ces loyers n’incluent pas les charges, et que celles-ci sont à comprendre au sens large, sachant que les locataires se voient facturer la maintenance du réseau des conduites d’eau chaude, les relevés des compteurs de chauffage, les primes d’assurance pour les installations de chauffage et eau chaude, les honoraires d’établissement du décompte, et même l’eau froide ! Ce qui est douteux d’ailleurs puisque cela ne figure ni dans l’acte constitutif du droit de superficie, ni dans le contrat de bail, et que les montants facturés se sont avérés irréalistes. Enfin, les frais accessoires sont eux aussi facturés aux locataires, alors que l’acte constitutif du droit de superficie stipule le contraire. Bref, on peut donc dire qu’en ce qui concerne le rendement, les locataires font largement leur part.

Mes questions sont dès lors celles-ci :

Sachant que dans le rapport de la commission ad hoc pour le préavis 25-2017, la Municipalité précise clairement que les loyers et en particulier leurs augmentations éventuelles, sont contrôlés par la Ville de Pully, nous aimerions savoir :

- Comment la Municipalité compte-t-elle prendre position et se manifester auprès de La Vaudoise ?

- Quelles démarches va-t-elle entreprendre pour vérifier que le rendement n’est pas abusif au vu des observations qui précèdent ?

Il vous est en effet parfaitement possible d’exercer une pression diplomatique pour exprimer votre mécontentement, ceci afin de garantir la réelle concordance entre le projet voulu par la Municipalité et adopté par notre Conseil en 2017, et la gestion assurée par le superficiaire.

Nous vous remercions d’avance pour vos réponses. En attendant, le PS manifeste vivement ici son soutien aux locataires. Merci pour votre attention.

Le Président :

Je me tourne à nouveau vers la Municipalité ?

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

J’avais pensé dans un premier temps, que votre interpellation concernerait uniquement les hausses de loyer, elle est plus large et compte tenu de la diversité des questions qui sont posées et de leur complexité, nous allons bien sûr y attacher toute l’importance voulue, étudier cela avec circonspection et revenir à une prochaine séance avec une réponse précise à votre interpellation et nous vous remercions.

2.17.5 Interpellation « Politique sportive à Pully »

de M. Robin Carnello

Le Président :

Je vous demande là aussi, si 5 personnes soutiennent cette interpellation ?

C'est bien sûr le cas, M. Carnello vous avez la parole.

M. Robin CARNELLO :

Par rapport au contenu que notre secrétaire vous a transmis, comme vous le savez la population de la ville de Pully évolue et augmente, on a dépassé cette année les 19'000 habitants, au passage la brochure Objectif logement de la Municipalité prévoit d'ici 2030, 22'000 habitants donc 14% de plus et en 10 ans, le nombre de jeunes en-dessous de 20 ans a progressé de 9%. Parmi ces 3'700 jeunes, une bonne partie aujourd'hui pratiquent un sport dans les associations sportives pullliéranes, on dépasse légèrement les 1'900 pratiquants.

Cependant, au cours de ces 10 dernières années, le nombre de membres juniors dans les clubs sportifs de notre Commune n'a pas augmenté dans les mêmes proportions que la population en-dessous de 20 ans, la courbe de tendance est même légèrement négative. Cette dynamique est inquiétante alors que l'intérêt et l'engagement des jeunes envers le sport, est bien présent, surtout que le sport est un vecteur de cohésion sociale et de bien-être, en témoignent, je l'ai cité tout à l'heure, les listes d'attente de nos clubs sportifs.

Par conséquent, pour répondre efficacement aux besoins de notre population actuelle et c'est l'avenir, il est crucial d'examiner ensemble à la manière d'impliquer plus activement nos associations sportives de Pully dans le développement d'une politique sportive cohérente, évolutive durable et économique.

Voici donc mes questions pour la Municipalité : au regard de l'évolution des chiffres que j'ai cités :

- 1) Quelles conclusions en retirent la Municipalité ? et quelle est sa vision par rapport au développement d'une politique sportive à Pully, notamment au travers du renforcement de l'action des associations sportives locales ? et l'implication de celles-ci dans le processus de réflexion ?
- 2) La Municipalité envisage-t-elle d'impliquer les sociétés sportives locales dans le développement d'initiative pour favoriser la pratique sportive, notamment par le développement possible de partenariat de type public-privé
- 3) Finalement, comment la Municipalité envisage-t-elle d'intégrer les associations sportives et leurs besoins dans le cadre de la révision du plan directeur communal ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Le Président :

Je me tourne à nouveau vers la Municipalité ?

Mme Lydia MASMEJAN demande la parole :

Nous avons reçu cette interpellation relativement tard, cet après-midi en fait, comme d'ailleurs celle de Mme Tafelmacher, nous répondrons donc lors d'une prochaine séance du Conseil, le temps d'examiner votre interpellation et de répondre précisément à l'ensemble de vos questions.

2.17.6 Réponse de la Municipalité à l'interpellation « Rendre publics les procès-verbaux et les ordres du jour des séances de la Municipalité »

de M. Pascal Kotté

M. Gil REICHEN demande la parole :

En effet, je vais répondre au nom de la Municipalité à l'interpellation de M. Kotté qu'il a fait lors de la séance du 29 mai 2024, concernant la possibilité de rendre publics les procès-verbaux et les ordres du jour des séances de municipalité.

La Municipalité se réunit chaque semaine pour une séance d'une durée de 2 à 4 heures. En 2023, la Municipalité a siégé à 44 reprises et traité 1'544 objets. Les procès-verbaux rédigés à l'issue de ces séances comptent en moyenne entre 10 et 15 pages. Il faut d'abord préciser que, conformément à l'article 64 de la Loi sur les communes, « les séances et les discussions de la municipalité ne sont pas publiques » et que « les procès-verbaux de ces séances ne sont pas communiqués à des tiers, sauf en cas de demande de l'autorité de surveillance ou d'une autorité judiciaire. »

Ainsi, si la Municipalité voulait rendre publiques les informations contenues dans les procès-verbaux de ses séances, cela impliquerait la rédaction d'un document spécifique. Le nombre de décisions prises par la Municipalité chaque année étant important et concernant des sujets très différents et d'importance variable, ce document serait relativement long et nécessiterait un travail conséquent de la part de l'administration, en particulier pour garantir qu'il ne contienne pas d'informations relevant d'intérêts publics ou privés prépondérants.

Notre commune accorde cependant une grande importance au respect du principe de la transparence. Pour informer la population sur ses activités d'intérêt général, la Ville de Pully a toutefois choisi une autre voie que celle qui consiste à publier systématiquement l'intégralité des décisions prises par la Municipalité. Nous estimons en effet plus utile de communiquer sur les activités de la commune présentant un véritable intérêt pour la population et de donner, à leur sujet, davantage d'informations que celles ressortant des procès-verbaux des séances de Municipalité. Pour ce faire, nous utilisons différents canaux : les communiqués de presse, le site Internet et la page Facebook de la commune ou encore le journal communal distribué à tous les ménages et entreprises de Pully et des Monts-de-Pully quatre fois par an. Un site Internet est en outre dédié uniquement aux grands projets urbanistiques ; il permet d'être informé en temps réel de la réalisation et de l'avancée des projets en lien avec l'urbanisation du territoire de la commune. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. le Syndic. M. Kotté, êtes-vous satisfait de la réponse ?
Cela semble être le cas. Merci.

2.18 Divers

2.18.1 Non-conformité toitures des Boverattes - Arrêt du Tribunal Fédéral La Vaudoise Implenia

M. Nicolas LEUBA :

J'invoque l'art. 71, simple question ou vœu, je le pose donc sous « Divers » et je me permets de revenir sur l'élément cité tout à l'heure, à savoir les Boverattes.

Cela ne concerne pas les loyers, cela concerne simplement l'arrêt du Tribunal Fédéral qui a validé l'arrêt de la CDAP par rapport à la non-conformité des installations en toiture et vous savez toutes et tous que c'est un sujet qui m'est cher. Comme disait l'autre, quand on est passé par l'échafaud, on doit des fois punir le bourreau. La Vaudoise et Implenia doivent maintenant revenir auprès de la Ville de Pully avec des solutions pour éliminer au maximum les impacts des installations en toiture. Mais plus de nouvelles du tout depuis lors. Qu'en est-il ?

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

Je vous réponds rapidement qu'Implenia et La Vaudoise avancent et m'ont présenté une solution, qui sera présentée à la Municipalité pour la validation la semaine prochaine, en vue de l'obtention d'un nouveau permis de construire pour modifier les toitures.

Mme Barbara MALLAUN demande la parole :

Est-ce qu'il y aura une mise à l'enquête pour ce permis de construire ?

M. Lucas GIRARDET :

Rien n'est encore décidé pour le moment, on va voir en fonction de la décision de la Municipalité et du projet présenté, si une mise à l'enquête il y aura , ou, si la mise à l'enquête précédente restera valable pour cette modification.

Mme Barbara MAULLAUN :

Ce n'est pas très légal.

M. Lucas GIRARDET :

Je n'ai pas le projet, je ne peux pas vous dire autre chose pour l'instant.

Le Président :

Nous sommes toujours sous les « Divers », quelqu'un veut-il encore intervenir ?

Ce n'est pas le cas, nous avons tous faim et nous sommes assoiffés. Néanmoins, il m'appartient de dire trois mots, je ne vais quand même pas déroger à la tradition

2.18.2 Discours du Président sortant

J'ai pris du plaisir à présider notre Conseil, même si tout ne s'est pas toujours déroulé comme j'aurais pu le souhaiter. Je n'oublierai pas de sitôt les 52 amendements qu'il a fallu traiter un certain soir, ni les difficultés inhérentes au préavis maudit, je veux parler du préavis de Clergère-gare, mais évidemment ce ne sont que les bons côtés qui resteront.

Cette présidence fut pour moi, l'occasion de mieux connaître certains d'entre vous, en particulier, les membres du Bureau, que je tiens à remercier de leur appui presque indéfectible et de leur totale confiance. Ma reconnaissance va tout d'abord au futur président, M. Frédéric Bründler, en raison de sa sympathique personnalité et de ses connaissances appréciées en matière informatique, en particulier lors des 4 dimanches d'élections ou de votations. Merci aussi à Mme Medana de son soutien et de ses conseils, au futur premier président, M. Patrick du Bois d'avoir piloté l'ordinateur de vote lors d'une séance et last but not least, merci à Mme Domingos, d'avoir dompté ce fichu appareil de vote qui nous a parfois donné bien du fil à retordre. Et puis, loin de moi l'idée de passer sous silence les agréables repas qui ont suivi la plupart de nos séances de bureau. Ça aussi, mesdames, messieurs, ça fait partie de la politique, et ce n'est certainement pas le moment le plus désagréable !

Je sais aussi gré à la Municipalité de sa bonne collaboration et remercie MM. Steiner et Chevalier de leur appui. Merci aussi à M. le Syndic de m'avoir proposé de faire le discours officiel du 1er août ; j'y ai pris beaucoup de plaisir. Ainsi, j'ai aussi eu le privilège, dans ces circonstances d'entretenir de bonnes relations avec M. le Maire d'Obernai et son adjoint.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à tous ceux qui œuvrent dans l'ombre ; je pense en particulier aux huissiers, au régisseur du son et à tous ceux que j'oublie. Merci encore à mon groupe de m'avoir propulsé à cette charge. Et enfin j'adresse ma reconnaissance à mon épouse d'avoir supporté un mari plus absent qu'à l'ordinaire et d'avoir enduré des dîners à des heures impossibles non seulement le 1^{er} août, mais aussi les 4 dimanches d'élection ou de votation. Christiane, c'est pratiquement fini dès maintenant, promis.

Exercer la présidence d'un conseil communal, c'est aussi s'exposer, dévoiler un peu plus sa personnalité, ses qualités et ses défauts. Par ailleurs, je suis bien conscient qu'on ne peut pas plaire à tout le monde ! Soyez toutefois certains que je me suis toujours efforcé de faire au mieux et dans l'intérêt général. Une chose est sûre, l'alternance au perchoir a du bon, je dirais même un an de présidence, ça suffit ! Et puis, vous aurez le plaisir de voir arriver après moi, un nouveau président dont je pourrais être le père, qui a dit le grand-père ? et qui se différencie de celui qui vous parle non seulement par son âge, mais aussi par sa coiffure ; je suis très jaloux ! Je souhaite beaucoup de plaisir à mon successeur, Frédéric Bründler, et suis certain que ses qualités d'organisateur, son intelligence et sa sympathique personnalité sauront vous séduire et surtout seront mises au service de l'intérêt général.

Après avoir été appelé Maître pendant plus de 40 ans durant ma carrière professionnelle, j'ai dû apprendre à être honoré du titre de Président ; ça change et c'est bon pour l'ego, mais il faut bien reconnaître que cette charge m'a demandé pas mal d'investissement en temps. Heureusement que mon activité professionnelle était déjà très fortement réduite, sinon je ne sais pas très bien comment cela se serait passé. La tâche est passionnante et variée, mais envahissante et après avoir passé autant d'années au conseil communal de Lausanne, puis de Pully, j'ai le sentiment d'avoir plus appris cette dernière année qu'au cours de toutes les précédentes. C'est en présidant un tel conseil, qu'on comprend mieux tous les arcanes du fonctionnement d'un organe délibérant. En revanche le pouvoir que l'on détient est aussi éphémère qu'illusoire. En rentrant dans le rang, selon l'expression consacrée, je pourrai enfin libérer ma frustration et dire vraiment le fond de ma pensée lorsque j'en aurai envie et surtout voter ! Pour terminer, permettez-moi d'émettre un vœu, voire une observation, à l'instar de la commission de gestion. Je souhaite en effet que notre encore belle ville de Pully le demeure et qu'elle ne devienne pas le dortoir ou la banlieue de notre grande voisine. Je me souviens qu'à l'époque, c'était le 29 juin 2005 très précisément, notre Conseil avait voté, à la quasi-unanimité, afin que Pully fasse partie du district d'Oron-Lavaux pour ne pas être rattachée à Lausanne. Il est bon de s'en souvenir !

Merci de m'avoir supporté avec bienveillance, voire avec indulgence ! Et, sans vouloir trop anticiper : bon appétit ! Bon match à ceux qui nous quitteraient et maintenant je m'adresse à M. le Syndic, je crois que c'est à votre tour de prononcer votre réquisitoire ? En espérant que vous ferez preuve de mansuétude envers l'accusé.

(Applaudissements)

2.18.3 Discours du Syndic pour Président sortant

M. Gil REICHEN, Syndic :

Au soir du 21 juin 2023, M. Olivier Burnet était élu à la fonction de Président du Conseil communal au terme d'un processus préparatoire de 2 ans, dont l'issue laisse généralement relativement peu de place à la surprise. Le chemin vers la présidence d'Olivier Burnet débute en réalité lorsque son groupe politique l'a proposé à la deuxième vice-présidence, et que le Conseil communal a validé ce choix, soit 2 ans plus tôt, dans l'après-midi du 17 juin 2021. L'ouverture de cette voie présidentielle s'est faite avec un faste inhabituel, après une ouverture de séance par le Préfet, puis la bénédiction du Pasteur David Freymond.

Si l'on peut penser qu'Olivier Burnet n'était pas insensible à ce cadre hors du commun, on se doit néanmoins de préciser en toute objectivité qu'il n'en était en aucune manière l'instigateur, puisqu'il s'agissait bien sûr de la séance d'installation des autorités pour la législature. Le choix du Conseil communal fut confirmé 1 année plus tard, sans contestation, ni mouvement d'humeur particulier avec le mandat de 1^{er} vice-président, une confiance renouvelée, il y a un an pour la session finale au perchoir.

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer devant ce Conseil sur cette étrange manière de désigner la place du Président, dont on voit mal le rapport avec un lieu où perchent les volatiles et cela même en allant gratter dans le peu de médisance dont nous sommes quelques fois capables. Nous le savons bien, l'échange de noms d'oiseaux n'a pas place dans ce plénum et encore moins à l'égard du président. Olivier Burnet n'est peut-être pas notre maître à tous, mais cela en est bel et bien un, puisqu'il a successivement obtenu une licence en droit, suivi d'un doctorat, puis de son brevet d'avocat qu'il obtient 2 ans plus tard. Exerçant sa profession dans différentes études lausannoises, comme avocat, puis associé, il rejoint à fin 2019, l'Etude TerrAvocats à Lutry, une étude dont la chartre écologique lui permet de mieux exprimer sa fibre verte, j'avais marqué naissante, mais j'ai biffé ce mot, et son engagement en faveur de l'environnement. Maître Olivier Burnet, s'est impliqué très vite dans la vie politique, conseiller communal à Lausanne, député au Grand Conseil vaudois, puis membre de l'Assemblée constituante entre 2000 et 2003. Il rejoint le Conseil communal de Pully en 2001. Son engagement dans la vie associative est si riche et varié, que je ne peux en citer que quelques exemples ici : en tant que sieur de Burtigny, commune de la Côte dont il est originaire, il est membre de la Confrérie de Bourgeois Vaudois, qui a pour idéal, je cite « de resserrer les liens d'amitié et de franche camaraderie entre fervents admirateurs des sites, des coutumes et des mœurs vaudois. » Ce pirate d'Ouchy est définitivement un bon vivant, même s'il a la chance de ne pas le porter physiquement sur lui, du moins jusqu'ici. Il est ainsi également membre du club Prosper Montagné, célèbre pour avoir été une des gloires de la gastronomie française et à créer avec quelques amis le Club des joyeux boustifailleurs, ce qui laisse augurer d'un coup de fourchette et d'un lever de coude affûté, mais surtout d'un goût marqué pour les bonnes tables et la convivialité.

Olivier Burnet n'en est pas à sa première présidence, même si celle du Conseil communal, il l'a rappelé, présente quelques particularités. Il revendique par exemple, non sans une certaine fierté, sa présidence de la Commission d'affermage, par laquelle il maintient un lien avec le monde agricole et la terre vaudoise, mais plus encore peut-être, la présidence de l'ACRO, association des anciens constituants radicaux optimistes. Nous avons eu quelques échantillons de son humour et j'ai appris de source sûre qu'il n'hésitait pas à jouer de son physique avec dérision et ironie. Tel lors de ce voyage en Russie, au cours duquel il se prenait à parodier un certain Vladimir Ilitch Oulianov dit Lénine, c'est

évidemment un rôle de composition. Ou encore Tryphon Tournesol, célèbre personnage de Tintin, oui, on comprend mieux l'allusion à ce personnage, une bande dessinée qu'il apprécie beaucoup, au point de se laisser aller quelques fois jusqu'à appeler son épouse le colonel Sponz, référence à un personnage de l'affaire Tournesol, je ne me permettrais bien sûr aucune tentative d'interprétation hors contexte de ce surnom donné à madame, souvenez-vous que le colonel Sponz est le chef de la police secrète de Bordurie.

Et bien sûr, il y a la fierté de cette moustache aux multiples références digne d'Hercule Poirot, mais en plus modeste ou même encore à big moustache, l'aviateur anglais dans la Grande vadrouille. Une riche personnalité, dont à l'évidence, nous n'aurons aperçu qu'une petite facette lors de cette année de présidence. Il est donc temps déjà de passer la main, après 9 séances, 26 préavis traités, près de CHF 19 millions de crédit votés, 12 postulats et une dizaine, voire une quinzaine après ce soir, d'interpellations et quelques gouttes de sueur aussi pour établir ce qui sera sans doute encore, pour quelque temps, un record d'amendements traités, M. le Président y a fait allusion, dans le cadre de la discussion budgétaire 2024, ou lors des débats sur deux récents plans d'affectation qui ont été votés par votre Conseil.

Monsieur le président, cher Olivier, j'ai le plaisir de t'adresser les plus sincères remerciements de la Municipalité pour cette année passée à la présidence du conseil communal pour ce parcours sans faute, mais aussi pour la qualité de la collaboration instaurée, tant avec l'exécutif qu'avec les collaborateurs et les collaboratrices de l'administration. Tu retrouveras dès le 1^{er} juillet prochain, mais plus concrètement dès le mois de septembre, mais on a compris que cela urgeait et que déjà ce soir, il y avait un message politique, tu retrouveras les rangs du conseil, la possibilité de t'exprimer, de voter sur différents objets, y compris ceux qui concernent l'aménagement du territoire et nous nous réjouissons déjà de ces futurs débats animés. Merci, Monsieur le Président.
(Applaudissements)

Le Président :

Je ne sais pas quels sont les espions que tu as réussi à engager pour aller fouiller dans ma vie privée, mais bravo, il n'y avait rien de faux, à vrai dire, je suis très ému, merci beaucoup.

Voilà mesdames et messieurs, nous a décidément faim et soif, mais nous sommes toujours au point des « Divers » et avant de clore cette séance, je vous donne une dernière fois la possibilité de vous exprimer, en espérant secrètement que cela ne soit pas le cas, ce n'est pas le cas, je constate qu'il est 21h22 et je clos cette séance en vous remerciant une fois encore sincèrement de votre bienveillance, notamment lors des difficultés rencontrées avec notre système de vote. Je vous souhaite un bel été et d'excellentes vacances. Merci.
(Applaudissements)

Le Président :

La secrétaire :

Olivier Burnet

Francine Medana